

Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF)

Sénégal 2007-2011



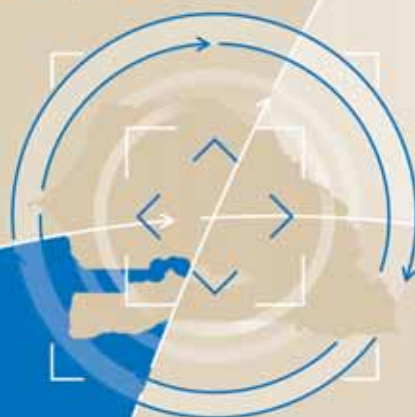
Système des Nations Unies
au Sénégal



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**Plan-Cadre des Nations Unies
pour l'Assistance au Développement
(UNDAF)**

Sénégal 2007-2011





Avant-propos

Le présent Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) a été élaboré conformément à la Réforme des Nations Unies et aux priorités nationales afin de garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU) et d'accroître la cohérence de leur contribution au développement humain durable au Sénégal.

L'UNDAF constitue ainsi la réponse collective du Système des Nations Unies aux principaux défis de développement du Sénégal, identifiés à travers un diagnostic commun de la situation issu du processus d'élaboration du nouveau Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et fondé sur le Bilan Commun de Pays (CCA) et l'évaluation des avancées en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement a été élaboré selon une approche résolument participative et concertée, avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, les partenaires au développement ainsi que la société civile et le secteur privé.

L'UNDAF constitue le cadre de planification de référence des activités de développement du SNU au Sénégal pour la période 2007-2011 et comprend un cadre logique de résultats, des stratégies communes de coopération, un mécanisme commun pour le suivi-évaluation et un cadre de ressources programmatiques.

La préparation du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement et l'élaboration du second DSRP fondé sur les OMD et intégrant les éléments de la stratégie de croissance accélérée ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme et de mobiliser les forces vives et les partenaires au développement.

Trois axes stratégiques de coopération ont été définis dans l'UNDAF et approuvés par l'ensemble des acteurs nationaux et par les principaux partenaires au développement :

- La création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable
- La promotion des services sociaux de base
- La gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement

L'analyse des défis auxquels le pays est confronté met en exergue le fait que le Sénégal devrait pouvoir réaliser certains objectifs principaux de développement conformes aux engagements du Millénaire. Cependant, un certain nombre de cibles et d'objectifs ne pourront pas être atteints à l'horizon 2015, sans des efforts exceptionnels et un appui important de la communauté internationale.

Dans cette optique, le Système des Nations Unies au Sénégal réitère son engagement à accompagner les défis prioritaires nationaux et à mobiliser son expertise et son savoir-faire pour accompagner la dynamique de développement et le processus de renforcement des capacités nationales par un effort d'harmonisation et de gestion efficace des ressources.

S.E. Mamadou Sidibé
Ministre du Plan et du
Développement Durable

M. Albéric Kacou
Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies au Sénégal

Engagement de l'Equipe-Pays



L'Equipe-Pays du Système des Nations Unies au Sénégal appuie les choix stratégiques et les priorités nationales destinés à améliorer le niveau de développement humain des populations, en particulier des plus vulnérables.

Le Système des Nations Unies s'engage au travers du présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, à soutenir les réformes engagées en intensifiant la coopération avec les institutions nationales, les partenaires au développement ainsi que les acteurs de la société civile et du secteur privé.

L'Equipe-Pays s'engage à respecter et à promouvoir les principes et les valeurs de la Déclaration du Millénaire pour le Développement et à contribuer à la réalisation des Objectifs qui y sont inscrits grâce à une programmation conjointe et à la mobilisation de l'ensemble des partenaires au développement.

Les signataires ci-après s'engagent à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières requises pour les actions prévues dans la mise en œuvre des trois axes stratégiques de coopération de l'UNDAF et veilleront à assurer un bon suivi des conditions de leur mise en œuvre et à évaluer l'impact final des résultats attendus, en particulier sur les bénéficiaires.

Albéric Kacou
Coordonnateur Résident
Représentant Résident du PNUD

Jean-Noël Gentile
Chargé de Bureau et Directeur Adjoint du PAM

Suzanne Maiga Konaté
Représentant Résident de UNFPA

Ian Hopwood
Représentant Résident d'UNICEF

Amadou Ouattara
Représentant Résident de la FAO

Mohamed Ali Ould Sidi
Directeur du Bureau Sous Régional du BIT

Madani M. Tall
Directeur des Opérations de la Banque Mondiale

Lalla Aicha Ben Barka
Représentant Résident de l'UNESCO

Ousmane Dore
Représentant Résident du FMI

Armand Rousselot
Représentant Régional de l'OIM

Antonio Pédro Filipe Junior
Représentant Résident a.i. de l'OMS

Alain Nickels
Représentant Résident de l'ONU/DI

Hervé Ludovic de Lys
Directeur du Bureau Régional d'UNOCHA

Aida der Hovanessian
Représentant Régional de la SFI

Meskerem Grunitzky-Bekelem
Directrice Régionale d'ONUSIDA

Diery Seck
Directeur de l'IDEP

Toussaint Kongo-Doudou
Directeur du CINU

Roseline Idowu
Représentant Régional du HCR

Cécile Mukarubuga
Représentant Résident d'UNIFEM

Antonio Mazzitelli
Représentant Régional d'ONU/DI

Composition du Comité Technique de Pilotage du Processus UNDAF - 2006

- M. Luc Joël Grégoire, Economiste principal du PNUD, Président
- M. Aboubacry Demba Lom, Président du Comité national de suivi des OMD et Directeur de la Planification nationale au Ministère du Plan et du Développement Durable, Co-Président
- M. Ousmane Ndoye, Directeur adjoint de la Planification Nationale, au Ministère du Plan et du Développement Durable
- M. Cheikh Badiane, Chargé de Programme du BIT
- Mme Aïssatou Touré, Chargée de Programme de l'UNESCO
- M. Wally Badiane, Administrateur Adjoint du Suivi et Evaluation de l'UNICEF
- M. Paul Quarles van Ufford, Chargé de Programme de l'UNICEF
- M. Issa Beye, Chargé de Programme du PAM
- M. Ibrahim Bamba, Chargé de Programme du PAM
- M. Cheikh Fall, Assistant à la Représentante de l'UNFPA
- Mme Soukeyna Fall, Chargée de Programme de l'UNFPA
- M. Wally Ndiaye, Chargé de Programme de la FAO
- Dr. Isseu Touré, Chargée de Programme de la Santé de la Reproduction de l'OMS
- Mme Abibatou Wane, Chargée de Programme de l'OIM
- M. Nicolas Pierre, Assistant au Coordonnateur Résident du SNU

Membres du Comité Technique élargi (Nations Unies et Partenaires nationaux)

Nom	Institution	Fonction
Pathé BALDE	DEEC/MEPN	Chef de division
Alexis CAMPAL	DAT/MUAT	Directeur
Dr Moussa DIAKHATE	MSPM/SNIS	Responsable Système d'Information
Souleymane DIALLO	DPS/MEF	Ingénieur Statisticien Economiste
Khadidiatou DIENG	Cellule de Lutte contre la Malnutrition	Conseillère
Aboubacry Demba LOM	Ministère du Plan et du Développement Durable	Directeur du Plan et Président du Comité national de suivi des OMD
Boubacar NDAW	PNBG/DMP	Expert national
Amacodou NDIAYE		Consultant national
Babacar NDIR	CEPOD/MEF	Expert Economiste
Ousmane NDOYE	DP/MPDD	Directeur adjoint
Camara MAYACINE	CSP LP-MEF	Expert Statisticien
Moustapha SAKHO		Consultant national
Vouleymatou THIAM	DGP/MAH	Responsable Planification
Omar BULA-ESCOBAR	PAM	Représentant Résident
Gabrielle DUFFY	PAM	Chargée de Programme
Jean-Noël GENTILE	PAM	Chargé de Bureau et Directeur Adjoint
Sydia OULD EL HADJ	UNICEF Bureau régional	Conseiller régional
Medou DIAKHATE	UNICEF Bureau régional	Economiste
Cheikh FALL	UNFPA	Assistant Représentant
Soukeyna FALL	UNFPA	Chargée de Programme
Suzanne MAIGA KONATE	UNFPA	Représentant Résident
Lyne GODMAIRE	UNFPA-CST	Cons. Régionale
Luc Joël GREGOIRE	PNUD	Economiste Principal
Mamadou MBACKE	PNUD	Chargé de Programme
Arona FALL	PNUD	Chargé de Programme
Boubacar FALL	FENU	Chargé de Programme
Wally BADIANE	UNICEF	Administrateur Adjoint Suivi et évaluation
Flavia GUIDETTI	UNICEF	Chef Section Suivi et DJE
I.B. ZEVOUNOU	UNICEF	Chef Section Education
Marie BA	FAO	Assistante au Programme
Marc LEMAIRE	FAO	Assistant du Chargé de Programme
Alioune LOUM	CINU	Chargé de l'information
Dr Abdoulaye NDIAYE	OMS	Consultant
Luc RUKINGAMA	UNESCO/Breda	Enseignement Supérieur
Papa Banga GUISSÉ	UNESCO/Breda	Chargé de Programme
Jean Bosko KI	UNESCO/Breda	Chargé de Programme
Ndèye Marie FALL	UNESCO/Breda	Chargée de Programme
Teeluck BHUWANCE	UNESCO/Breda	Chef de l'Unité de l'Enseignement se-condaire, technique et professionnelle
Albéric KACOU	SNU / PNUD	Coordonnateur Résident
Nicolas PIERRE	SNU/Coordination	Assistant au Coordonnateur Résident
Luc REUTER	SNU/Coordination	Consultant



Table des matières

Avant-propos	5
Engagement de l'Equipe-Pays	7
Composition du Comité Technique de Pilotage du Processus UNDAF - 2006	8
TABLE DES MATIERES	11
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	13
RESUME ANALYTIQUE	17
SECTION I : INTRODUCTION	19
SECTION II : LES RESULTATS ESCOMPTES	20
2.1. Le but de l'UNDAF	20
2.2. Les axes de coopération	20
2.2.1. Les trois axes stratégiques de coopération	20
2.2.2. Les trois Effets de l'UNDAF	20
2.2.3. Des Programmes-cadre thématiques qui se renforcent mutuellement	21
2.2.4. Un axe stratégique fédérateur des initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté	21
2.2.5. Les bénéficiaires ciblés de manière prioritaire : les groupes vulnérables	22
2.2.6. Quatre thèmes intégrés : droits humains, équité de genre, VIH/SIDA et développement durable	22
2.3. Les objectifs de développement nationaux et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	23
2.3.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal	23
2.3.2. Les axes stratégiques du DSRP II	23
2.4. Les Effets attendus de l'UNDAF et la stratégie des programmes pays	23
2.4.1. Les Effets UNDAF et les Effets Programmes en relation avec les OMD	23
2.4.2. La matrice des résultats de l'UNDAF	25
2.4.3. La justification des choix	25
2.4.4. L'articulation dynamique entre création de richesse et protection/valorisation des ressources de l'environnement	25
2.4.5. La prévention des crises et des catastrophes naturelles et la rapidité des réponses	25
2.4.6. Les moyens d'existence durables	26
2.4.7. Les zones de concentration géographiques	26
2.5. L'orientation stratégique et le suivi des Effets UNDAF	26
2.5.1. Le cadre d'orientation stratégique et de suivi des Effets UNDAF 1 et 2 par rapport aux OMD	26
2.5.2. L'Effet UNDAF 3 est consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance	29
2.6. Le rôle des partenaires et la mobilisation des ressources	30

SECTION III : LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES	34
SECTION IV : LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF	35
4.1 Le dispositif institutionnel	35
4.2. La mise en œuvre du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'UNDAF Tamba	36
4.3. L'approche participative et les enjeux de plaidoyer et de communication	36
SECTION V : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	37
5.1. Le plan de suivi-évaluation de l'UNDAF	37
5.1.1. Les priorités en matière de suivi-évaluation de l'UNDAF	37
5.1.2. Le mécanisme de suivi-évaluation de l'UNDAF	37
5.2. L'évaluation de l'UNDAF	38
5.3. Le cadre de suivi-évaluation	38
5.4. Le calendrier du cycle de programmation et de suivi-évaluation	38
ANNEXES	41
ANNEXE I : LA MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF	42
1) Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable	42
2) Services sociaux de base	44
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement	46
ANNEXE II : INDICATEURS DES EFFETS PROGRAMMES DU SNU	49
1) Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable	49
2) Services sociaux de base	51
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement	52
ANNEXE III : LES EFFETS DES PROGRAMMES DU SNU ET LES DROITS HUMAINS	54
ANNEXE IV : LE CALENDRIER DE SUIVI-EVALUATION	55
ANNEXE V : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DE L'UNDAF 2007-2011	57

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité génératrice de revenus
APIX	Agence Nationale chargée de la promotion des investissements et des grands travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP ou CCA	Bilan Commun de Pays
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CDVA	Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CNCR	Conseil National de Concertation des Ruraux
CNDS	Comité National du Dialogue Social
CNSA	Conseil National à la Sécurité Alimentaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (ou Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté –DSRP-)
DEV/info	Logiciel de présentation des données de suivi des objectifs de développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENDA	Environnement et Développement du Tiers-Monde
ENEA	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FMI	Fonds Monétaire International
GTZ	Coopération technique allemande
IEC	Information Education Communication
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
MAHR	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité alimentaire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMTM	Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes internationaux
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFADS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social
MFPT	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles
MIA	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey / Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MNIEG	Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de la Bonne Gouvernance
MPBH	Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction
MPDD	Ministère du Plan et du Développement Durable
MPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance

MSE	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention médicale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques / Comité d'Assistance au Développement
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies de Lutte contre le Sida
PAC	Programme d'Action Concerté
PAIN	Paquet Intégré d'Activités de Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANAF	Plan d'Action National pour la Femme
PCIME	Prise en charge intégrée des Maladies de l'Enfance
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAESC	Programme spécial d'appui et d'assistance aux enfants victimes du conflit en Casamance
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PVNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapport National du Développement Humain
ROMD	Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement
SBFD	Sous-Comité des bailleurs de Fonds de la Décentralisation
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SE	Suivi - Evaluation
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SPA	Programme Stratégique pour l'Afrique
SR	Santé de la Reproduction
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Représentation du Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
USAID	Agence des USA pour le Développement International
VIH	Virus d'Immunodéficience Humain



Résumé analytique

L'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en faveur du Sénégal (2007-2011) s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre d'un Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP) appelé à fédérer toute une série d'initiatives diverses fondée sur l'intensification de la croissance (Stratégie de Croissance Accélérée - SCA en sigle), l'amélioration de la gouvernance (Programme National de Bonne Gouvernance-PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du Cadre Intégré) et la dynamique de développement régional (NEPAD notamment).

L'élaboration du second DSRP (2006-2010) fondé sur les OMD et intégrant les éléments de la stratégie de croissance accélérée et le processus préparatoire du Plan-Cadre pour l'Assistance au Développement des agences du Système des Nations Unies (CCA-UNDAF) ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme et de mobiliser les forces vives et les partenaires au développement.

Ces exercices inter reliés ont également permis une analyse des facteurs et des mesures qui mènent à la croissance, qui permettent d'améliorer les actions en faveur des secteurs sociaux essentiels et des infrastructures, qui soutiennent les initiatives en faveur de la bonne gouvernance et qui contribuent à lutter contre la pauvreté, la faim et le VIH-SIDA. Ils mettent également en lumière la nécessité d'un partenariat fort, pour à la fois, permettre une meilleure insertion du Sénégal dans la dynamique de la mondialisation et une valorisation des potentialités de la régionalisation.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est

fondé sur **trois axes stratégiques de coopération** conformes aux priorités du DSRP II, dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, l'équité de genre et le développement durable.

Les axes stratégiques de coopération de l'UNDAF correspondent aux quatre leviers stratégiques du DSRP II et les Effets UNDAF ont été définis pour appuyer les stratégies qu'il prescrit, compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

Sur la base de ces axes de coopération, **trois Effets UNDAF ont été définis** :

EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment, au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU.

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement.

Les cibles et les indicateurs pertinents sont issus des exercices de cohérence réalisés dans le cadre de la formulation du DSRP II fondé sur les OMD et les axes de coopération de l'UNDAF précisent les cibles spécifiques et les valeurs escomptées à l'horizon 2011 et 2015.

Le Tableau ci-après présente une synthèse de la matrice UNDAF 2007-2011

Présentation synthétique de la matrice des Effets UNDAF

Effets UNDAF		
EFFET UNDAF 1 : Création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable	EFFET UNDAF 2 : Services sociaux de base	EFFET UNDAF 3 : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement
Effets Programmes		
EP 1.1. Capacités productives améliorées (OMD 1)	EP 2.1. Accès aux services de santé de qualité, réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	EP 3.1. Mise en oeuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP-OMD-NEPAD) (OMD 8)
EP 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables (OMD 1, 3, 6)	EP 2.2. Le pouvoir de décision des femmes et l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMD 3)	EP 3.2. Environnement institutionnel, partenariat entre l'Etat et le Secteur Privé, et une gestion rationnelle des finances et de l'APD (OMD 8)
EP 1.3. Création d'emploi (OMD 1)	EP 2.3. Prévention et prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme (OMD 6)	EP 3.3. Promotion des droits humains, du genre, et du développement durable (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.4. Protection des groupes vulnérables contre les abus et violence (OMD 1)	EP 2.4. L'accès universel à l'éducation primaire pour les garçons et les filles (OMD 2 et 3)	EP 3.4. Renforcement des capacités des institutions parlementaire et judiciaire et lutte contre la corruption (OMD 8)
EP 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition (OMD 1)	EP 2.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement (OMD 7)	EP 3.5. Appui à la décentralisation et à la gestion du développement local (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.6. Moyens d'existence des groupes vulnérables et cadre de vie (OMD 7)		E.P. 3.6. Prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

Source : Atelier national CCA-UNDAF, Mai 2006

Section I : Introduction

Le Gouvernement du Sénégal et le Système des Nations Unies (SNU) ont entamé en janvier 2005 le second processus de programmation de l'appui du SNU au développement du pays pour la période 2007-2011. L'élaboration de ce Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre d'un Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP) appelé à fédérer toute une série d'initiatives diverses y compris la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA en sigle).

L'élaboration du second DSRP (2006-2010) fondé sur les OMD et le processus préparatoire du Plan-Cadre pour l'Assistance au Développement des agences du Système des Nations Unies (UNDAF) ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme.

Cet exercice de programmation des Nations Unies s'est articulé en deux phases portant respectivement sur l'élaboration d'un Bilan Commun de Pays (CCA), qui a été validé en novembre 2005 et sur la définition d'un Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF). Le CCA est l'instrument commun des Nations Unies pour analyser l'état actuel du développement national et identifier les problèmes clé de développement en mettant principalement l'accent sur les OMD et les instruments du SNU relatifs aux droits humains. L'UNDAF est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau du pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux. L'UNDAF procède des analyses du CCA et précède l'élaboration des programmes pays des agences du SNU.

Sur la base des questions identifiées dans le CCA, les choix de l'UNDAF ont été faits dans le triple souci de contribuer à :

- Accroître l'impact de la coopération entre le Sénégal et le SNU ;
- Améliorer le suivi coordonné des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Assurer un rôle clé au SNU dans la coopération pour le développement avec le pays.

Le CCA 2005 pour le Sénégal a mis en lumière quatre défis auxquels le pays est confronté :

- 1) La création de richesse et la lutte contre la faim et la pauvreté ;
- 2) L'accès aux services sociaux de qualité et la protection sociale ;
- 3) La promotion des droits à un environnement et un cadre de vie sains et durables ;
- 4) La bonne gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement.

Le CCA a été conduit selon un processus largement participatif et a été validé lors d'un atelier qui a réuni des représentants du Ministère du Plan et du Développement durable et du Ministère de l'Economie et des Finances, des ministères techniques, des représentants du secteur privé, de la société civile ainsi que les agences du SNU. Suite à cette première phase d'analyse stratégique, un atelier de « prioritisation » a été organisé en décembre 2005 auquel ont participé des représentants du Gouvernement sénégalais et les chefs d'agences du SNU qui ont identifié trois axes stratégiques de coopération pour l'UNDAF 2007-2011 : (i) « *Création de richesse et lutte contre la pauvreté* », (ii) « *Services sociaux de base* », (iii) « *Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement* ».

Sur cette base, trois groupes thématiques ainsi qu'un groupe chargé du suivi et de l'évaluation ont été mis en place avec chacun une agence du SNU comme chef de file. Au terme d'une retraite de deux jours, début 2006, et suite à plusieurs séances de travail coordonnées par le président du Comité technique élargi, CCA-UNDAF, les trois groupes thématiques ont procédé, avec l'appui d'un facilitateur, à la définition des axes stratégiques de coopération ainsi qu'à la formulation des effets et des produits contenus dans les matrices de résultats et dans le cadre de suivi-évaluation.

Section II : Les résultats escomptés

2.1. Le but de l'UNDAF

Compte tenu des priorités du pays, telles qu'elles sont définies dans le DSRP II, 2006-2010 en cours de formulation et dans les autres documents stratégiques nationaux, les Chefs d'agences du SNU au Sénégal ont retenu sur la base des conclusions du Bilan Commun de Pays (CCA) les orientations suivantes pour l'UNDAF 2007-2011 :

« Dans le souci de se doter d'un cadre de référence visant à mieux répondre aux priorités nationales et à accroître son impact, le Système des Nations Unies au Sénégal a défini un Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable et en axant l'effort sur l'amélioration : 1) des revenus, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, 2) de l'accès aux services sociaux de base, et 3) de la gouvernance ».

2.2. Les axes de coopération

2.2.1. Les trois axes stratégiques de coopération

Le CCA a identifié cinq domaines prioritaires de coopération pour le SNU : i) Environnement des politiques publiques, en particulier la décentralisation ; ii) Création de richesse et droits économiques ; iii) Accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ; iv) Droit à un environnement et un cadre de vie, sains et durables ; v) Gouvernance et partenariat pour le développement.

L'UNDAF retient ces axes en les recentrant sur trois domaines de manière à obtenir une meilleure synergie entre les programmes et projets appuyés par le SNU et un impact accru de ses interventions. L'axe « environnement des politiques publiques » identifié par le CCA est intégré dans la gouvernance tandis que la dimension « droit à un environnement et un

cadre de vie, sains et durables » est reliée à la création de richesse dans une perspective de développement durable. Ce recentrage permet également à l'UNDAF de mieux s'inscrire dans la planification des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le DSRP II. Les trois axes retenus sont :

- **La création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable**
- **La promotion des services sociaux de base**
- **La Gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement**

Pour chacun de ces trois axes de coopération, les Nations Unies possèdent collectivement un avantage comparatif qui devrait permettre à leur appui d'atteindre la masse critique nécessaire pour obtenir les résultats visés. Ces trois domaines couvrent l'ensemble du champ des OMD :

- OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
- OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous
- OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- OMD 5 : Améliorer la santé maternelle
- OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- OMD 7 : Assurer un environnement durable
- OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

2.2.2. Les trois Effets de l'UNDAF

Le SNU a défini des résultats spécifiques qu'il entend obtenir durant la période 2007-2011 au titre de sa contribution à la réalisation des priorités et des objectifs nationaux de développement dans chacun des trois axes privilégiés de coopération. Ces résultats à atteindre sont définis à trois niveaux :

- celui des Effets UNDAF qui portent chacun sur un des trois axes déterminés ;
- celui des effets attendus des programmes des agences du SNU, effets dont la réalisation permettra d'atteindre l'Effet UNDAF escompté en ce domaine ;
- celui des produits appelés à concourir à la réalisation des effets escomptés des programmes du SNU.

Le SNU est responsable collectivement de l'obtention de ces effets. Il œuvre en vue de leur atteinte avec le Gouvernement et les autres partenaires du développement et doit être en mesure de faire état des progrès obtenus.

Les effets UNDAF ont été conçus de manière à apporter une contribution visible aux efforts nationaux de développement. Ils sont exprimés sous forme de changement escompté des capacités requises en vue de réaliser les priorités nationales (Effets UNDAF 1 et 2) ou sous forme de changement de comportement (Effet UNDAF 3). Sont présentés ci-dessous les trois Effets UNDAF retenus en précisant les OMD et les droits humains à la réalisation desquels ils visent à contribuer :

EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment, au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU

- OMD 1, 3, 6, 7
- Droit au développement, Droit à un revenu ; Droit à l'emploi ; Droit à la protection sociale ; Droit à l'égalité entre les sexes ; Droits des enfants, Droit à l'alimentation et à la nutrition; Droit à la protection physique et morale; Droit à un environnement sain et durable

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6, 7

- OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7
- Droit à l'éducation ; Droit à la santé ; Droit à la non discrimination des personnes infectées et affectées par le VIH ; Droit à un environnement sain et durable ; Droit d'accès à l'eau potable ; Droit d'accès à un système adéquat d'assainissement ; Droit à l'égalité entre les sexes

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques

et programmes de développement

- OMD 1 à 8
- Droits civils et politiques dont le droit à l'état civil et le droit à la justice ; Droit à la non discrimination des personnes infectées et affectées par le VIH (PVVIH) ; Droit à un environnement sain et durable ; Droit au développement ; Droit à la vie ; Droit à la protection civile.

Ces effets UNDAF servent de guides pour l'élaboration des programmes pays et projets appuyés par les agences des Nations Unies ainsi que pour la réalisation de programmes parallèles ou conjoints.

2.2.3. Des Programmes-cadre thématiques qui se renforcent mutuellement

Les trois domaines de coopération font l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique orienté vers la réalisation d'un effet UNDAF. Ces trois programmes s'intègrent au sein du Plan-Cadre UNDAF. Ce dernier a pour caractéristique essentielle de constituer plus que la somme des trois Programmes-cadre thématiques qui en font partie, de la même manière que le Système des Nations Unies est plus que la somme des agences qui le composent. Ceci signifie qu'il faudra, suivant une approche systémique, jouer sur les articulations entre les trois Programmes-cadre thématiques et les synergies qui permettront de maximiser les résultats recherchés.

2.2.4. Un axe stratégique fédérateur des initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté

Dans la mesure où le contexte de pauvreté du pays détermine la situation de chacun des domaines d'intervention de l'UNDAF, il est essentiel de s'attaquer à ce phénomène dans l'ensemble du Plan-Cadre tant au niveau global que dans les différents secteurs et thèmes concernés. Ainsi, l'UNDAF vient en appui à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Comme le précise le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)¹, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Fondamentalement, elle peut être définie comme une privation de capacités : capacité de se nourrir, de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte et de vivre longtemps, de

¹ Le DSRP II (2006-2010) est en cours de formulation.

s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par des élections démocratiques, d'obtenir un emploi et un revenu décent, de défendre ses droits ... Ces privations de capacités élémentaires sont autant de limitations de droits et donc de libertés substantielles qui permettent à une personne de mener le genre de vie qu'elle souhaite. Les pauvres n'ont pas la liberté de réaliser leurs potentialités.

2.2.5. Les bénéficiaires ciblés de manière prioritaire : les groupes vulnérables

La vulnérabilité, au sens général, est la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer face aux fluctuations de la vie. L'analyse de la vulnérabilité porte à la fois sur la nature des forces agissant sur le bien-être d'une personne que sur son aptitude à se protéger des risques et des chocs auxquels elle est exposée. Cette double dimension, externe et interne, de la vulnérabilité est au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté définie dans le DSRP. Il s'agit tout à la fois de protéger les individus et les ménages contre les risques, les chocs et les crises auxquels ils sont soumis et de renforcer leurs capacités à se défendre pour affronter ces situations sans subir des pertes sévères.

Le DSRP met en exergue la corrélation forte qui existe entre la pauvreté et la vulnérabilité au Sénégal. Les ménages ayant la plus forte probabilité de subir des chocs ont le plus de probabilités d'être pauvres. Dans cette ligne d'analyse l'UNDAF cible de manière prioritaire les groupes extrêmement pauvres qui sont susceptibles de sombrer irrémédiablement dans la misère. Priorité est notamment donnée : i) aux zones rurales où l'incidence de la pauvreté est la plus marquée ; ii) aux femmes pauvres dans la mesure où elles sont davantage touchées que les hommes par la pauvreté ; iii) aux enfants et adolescents qui n'ont pas accès aux services sociaux de base et iv) aux jeunes qui sont privés d'emploi et de revenu.

Une attention particulière est également donnée à la situation de grande précarité des habitants des zones péri-urbaines ainsi qu'à la grande vulnérabilité à toute forme d'insécurité des deux régions de la Casamance.

2.2.6. Quatre thèmes intégrés : droits humains, équité de genre, VIH/SIDA et développement durable

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les trois Programme-cadre suivant différentes approches :

- La programmation d'effets spécifiques portant sur l'un des ces thèmes ;
- La programmation de produits spécifiques dans le cadre d'effets plus généraux ;
- L'intégration des dimensions droits humains et/ou genre et/ou VIH/SIDA et/ou développement durable dans plusieurs effets et produits de chacun des trois Programmes-Cadre.

Les quatre thèmes sont des défis prioritaires pour le développement du Sénégal comme le montrent avec force le DSRP II et le CCA.

La dimension « Droits humains »

Si la pauvreté est considérée comme une privation de capacités et que ces privations sont autant de limitations de droits, la promotion de l'approche de droits humains, y compris les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, est un axe fondamental de la lutte contre la pauvreté.

L'équité de genre

Le DSRP II est clair sur la nécessité d'une approche transversale du genre : « *La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues* ».

La lutte contre le VIH -SIDA

Certes, le Sénégal enregistre un taux de prévalence du VIH comparativement faible en Afrique subsaharienne, estimé à 0,7 % selon la dernière enquête EDS IV. Toutefois, ce taux dépasse 2% dans les régions de Casamance et le nombre total de personnes infectées progresse rapidement, constituant ainsi une menace sérieuse. Le taux correspond à 1,4% chez les femmes enceintes, et à une préva-

lence de 20% chez les travailleurs du sexe ainsi que chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Le développement durable

Le développement durable est un développement économique, social et culturel qui répond aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs besoins. La notion de développement durable renvoie donc à deux problématiques, l'une générale, qui désigne la pérennité des résultats obtenus dans les différents domaines d'intervention, l'autre spécifique, qui concerne une gestion durable des ressources de l'environnement. Le DSRP et le CCA ont montré le caractère transversal et multisectoriel de ces deux problématiques du développement durable.

2.3. Les objectifs de développement nationaux et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

2.3.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal

Le tableau 2 présente pour les OMD 1 à 7 les cibles et les indicateurs pertinents pour les domaines de coopération de l'UNDAF en précisant la valeur ciblée en 2015.

2.3.2. Les axes stratégiques du DSRP II

Sur la base d'une analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal, le DSRP II prescrit une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux :

- La création de richesse ;
- L'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ;
- La protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes ;
- La gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

La création de richesse est conçue dans la perspective d'une croissance pro-pauvre qui

repose sur une stratégie de croissance accélérée et une redéfinition des politiques sectorielles de dynamisation et d'accompagnement de la création de richesse. L'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base est centrée sur la valorisation du capital humain et le renforcement des capacités ainsi que sur le capital naturel et le cadre de vie. L'Axe 3 « Protection sociale, Prévention et Gestion des risques et catastrophes » est orienté vers la protection des groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'extension de la protection sociale et la mise en place d'un programme de prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes. La stratégie de l'Axe 4 « Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif » est déclinée dans le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et dans le Programme National de Développement Local (PNDL) qui visent à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale et la promotion de la décentralisation et du développement local.

Les axes stratégiques de coopération de l'UNDAF correspondent aux quatre leviers stratégiques du DSRP et les Effets UNDAF ont été définis pour appuyer les stratégies qu'il prescrit, compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

2.4. Les Effets attendus de l'UNDAF et la stratégie des programmes pays

2.4.1. Les Effets UNDAF et les Effets Programmes en relation avec les OMD

Le Tableau 1 ci-dessous présente une vue synthétique des résultats escomptés de l'UNDAF. Pour chacun des domaines de coopération sont indiqués l'Effet UNDAF et les Effets Programmes qui contribuent à sa réalisation. Cette matrice montre en outre pour chaque effet attendu l'OMD ou les OMD visés.

Tableau 1 : La matrice des Effets UNDAF et des Effets Programmes

Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable	Services sociaux de base	Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement
Effets UNDAF		
EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU (OMD 1, 3, 6, 7)	EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD (OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7)	EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
Effets Programmes		
EP 1.1. Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement dans les zones de concentration du SNU (OMD 1)	EP 2.1. L'accès aux services de santé de qualité est assuré dans les zones de concentration du SNU, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes, en visant de manière prioritaire la réduction d'un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	EP 3.1. Les capacités de pilotage, de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcées (OMD 8)
EP 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU (OMD 1, 3, 6)	EP 2.2. Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMD 3)	EP 3.2. Un environnement institutionnel plus propice au développement axé sur le partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile ainsi que sur une gestion rationnelle et efficiente des finances publiques et de l'aide au développement (OMD 8)
EP 1.3. : La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics (OMD 1)	EP 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)	EP 3.3. Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.4. Dans les zones de concentration du SNU, la protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation est renforcée (OMD 1)	EP 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire dans les zones de concentration du SNU (OMD 2 et 3)	EP 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement (OMD 8)
EP 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition des populations pauvres et des groupes vulnérables dans les zones de concentration du SNU (OMD 1)	EP 2.5. Dans les zones de concentration du SNU le taux d'accès à l'eau potable aura atteint 80%, la situation de l'hygiène sera significativement améliorée et l'accès à un système d'assainissement adéquat aura doublé par rapport à 2005 (OMD 7)	EP 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.6. La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles (OMD 7)		EP 3.6. Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

2.4.2. La matrice des résultats de l'UNDAF

La matrice des résultats présentée en Annexe I constitue le cœur de l'UNDAF. Elle montre les relations qui existent entre les objectifs nationaux (en rapport avec les OMD) et les résultats de l'UNDAF et des programmes pays des agences du SNU. Elle permet de saisir la logique de l'articulation entre les trois niveaux de résultats : Effets UNDAF, Effets programmes concourant à la réalisation des effets UNDAF, Produits contribuant à la réalisation des effets programmes. Pour chaque résultat la matrice montre comment l'UNDAF guide l'élaboration des programmes pays appuyés par les Nations Unies et favorise les programmes parallèles ou conjoints. La matrice fait ressortir la valeur synergique de l'UNDAF en montrant comment les principaux résultats des programmes pays aboutissent à l'obtention de résultats communs du Plan-Cadre dépassant ceux qui seraient atteints au moyen d'efforts conduits séparément.

La matrice des résultats indique également pour chaque produit escompté les agences du SNU impliquées et les besoins en ressources. Elle constitue ainsi un instrument clé de mise en œuvre de l'UNDAF.

2.4.3. La justification des choix

Les résultats escomptés ont été choisis en fonction d'une série de facteurs :

- L'avantage comparatif dont dispose collectivement le Système des Nations Unies. C'est le cas par exemple lorsque plusieurs agences du SNU coordonnent leurs actions en jouant sur l'articulation entre les interventions en amont au niveau des politiques et des stratégies et celles en aval au niveau du terrain. C'est également le cas lorsqu'elles coordonnent les interventions aux niveaux micro (celui des individus, des ménages et des unités de production), méso (celui des communautés et des collectivités locales) et macro (celui des politiques nationales sectorielles ou thématiques) ;
- L'accent mis à tous les niveaux du pays sur les OMD. Ainsi, le SNU concentrera une grande partie de ses efforts à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1) et à l'accès aux services sociaux de base de qualité (OMD 2 à 7)

- Les priorités identifiées dans le CCA lequel a mis en lumière la situation des groupes vulnérables ;
- L'évolution des politiques nationales, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la protection sociale qui sont des axes stratégiques nouveaux du DSRP ;
- Les opportunités découlant de changements de situations de développement, par exemple dans les régions de Casamance et dans celles de Tambacounda ;
- La prise en compte des grandes mutations de la société sénégalaise qui s'urbanise de manière accélérée avec au moins 40% de la population urbaine vivant dans des zones d'habitat précaires ;
- Les perspectives d'opportunités pour l'établissement de partenariats efficaces, notamment dans le cadre de la décentralisation et du développement local ;
- Les principaux enseignements tirés de la coopération passée, en particulier dans les trois domaines d'intervention du précédent UNDAF : l'Education pour Tous, l'UNDAF-Tamba et la sortie de crise de la Casamance.

2.4.4. L'articulation dynamique entre création de richesse et protection/valorisation des ressources de l'environnement

Le volet création de richesse de l'UNDAF est considérablement enrichi par l'accent mis sur la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles dans une perspective de durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables.

2.4.5. La prévention des crises et des catastrophes naturelles et la rapidité des réponses

De l'expérience des dernières décennies il ressort que les crises, catastrophes naturelles et épidémies sont des facteurs clé de la vulnérabilité et de la pauvreté de la population du pays. Aussi l'UNDAF a-t-il intégré cette dimension dans ses diverses composantes, notamment par la protection des ressources naturelles et par la création de moyens d'existence durables ainsi que par le développement des capacités de prévention et de gestion des risques et catastrophes de la base au sommet.

2.4.6. Les moyens d'existence durables

L'approche des moyens d'existence durables prônée par l'UNDAF permet de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité qui n'ont cessé de s'accroître au cours des dernières années. Les moyens d'existence englobent les capacités, les avoirs (ressources matérielles et sociales) et les activités pour un mode de vie, en l'occurrence le mode de vie paysan ou le mode de vie urbain. Ils sont durables s'ils sont en mesure d'absorber les défis de la vulnérabilité et l'impact des chocs exogènes notamment. Cette approche est centrée sur une série d'éléments qui se complètent et se renforcent dans le cadre du DSRP II. Les différents types de capital (humain, naturel, social, physique, financier) dont disposent les individus et les ménages et les organisations, institutions et politiques qui affectent les moyens d'existence sont appelés à valoriser les potentialités de développement.

2.4.7. Les zones de concentration géographiques

Dans le cadre de l'UNDAF 2001-2005, le SNU s'est fortement investi dans les régions de Casamance et de Tambacounda. Dans cette Région, une expérience pilote a été initiée en 2003 par la mise en synergie des actions de plusieurs agences du SNU et qui sera développée au cours du cycle 2007-2011 suite à la validation et au lancement du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'exercice UNDAF-Tamba, organisé en février 2006. Cette initiative illustre une volonté de programmation conjointe qui pourra prendre forme dans le cycle de programmation 2007-2011.

En Casamance, durant les années de crise, les agences du SNU ont été particulièrement présentes. L'action humanitaire a débouché en 2002 sur la création d'un Cadre de concertation des partenaires techniques et financiers de la Casamance qui a engendré la formulation du PRAESC et qui a assuré le suivi des interventions des partenaires au développement. Le nouveau UNDAF est appelé à poursuivre cet effort dans un nouveau contexte de développement.

L'axe Thiès-Saint Louis-Matam concentre dans ses quatre régions administratives (Thiès, Louga, Saint Louis et Matam), plus de la moitié de la Population du Sénégal. Hormis la région de Thiès, cet axe est très peu soutenu

par les partenaires au développement. L'indice de pauvreté y est élevé et l'indice de développement humain est faible. La région de Matam qui est une création récente du nouveau découpage administratif régional du Sénégal, ne bénéficie d'aucun soutien des partenaires au développement. Aussi, cette zone sera celle de la concentration luxembourgeoise qui en matière de santé, complètera l'action de la BAD. Quelques agences du SNU comme le PNUD, l'UNICEF, le BIT et l'UNFPA vont développer des programmes et projets convergeant le long de cet axe dont notamment l'initiative des villages du Millénaire.

Au total, l'approche géographique des interventions du SNU va privilégier 3 zones de concentration sur la base des critères de pauvreté/IDH, de vulnérabilité et de concentrations de nos programmes et projets : la Région de Tambacounda, les Régions de Casamance et l'Axe Thiès-St Louis-Matam.

2.5. L'orientation stratégique et le suivi des Effets UNDAF

2.5.1. Le cadre d'orientation stratégique et de suivi des Effets UNDAF 1 et 2 par rapport aux OMD

Le tableau 2 présente un cadre synthétique d'orientation et de suivi des deux premiers Effets UNDAF par rapport aux OMD. Le troisième Effet UNDAF, qui porte sur la gouvernance, ne peut être suivi à partir des indicateurs OMD (voir 2.5.2.) mais bénéficiera d'une attention toute particulière liée à la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Tableau 2 : Les Effets UNDAF en relation avec les principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement

EFFET UNDAF 1 : La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU				
OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	57,1% (2002) Seuil de pauvreté fixé à 2400 calories par équivalent adulte et par jour	25%	ESAM/Rapport suivi OMD
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	17,4 % (2005)	11 %	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD
EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7				
OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
D'ici 2015, donner à tous les enfants garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux brut de scolarisation dans le primaire	82,2 % (2004/2005)	100 % (2010)	Annuaire statistiques MEN/ Rapport de suivi des OMD
	Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année	52 % (2004/2005)	100 % (85 % en 2010)	Annuaire statistiques MEN/ Rapport de suivi des OMD
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,95 % (2004/2005)	1	Annuaire statistiques MEN
	Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole			
	Proportion des sièges occupés au parlement par les femmes	24 %		
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	121 ‰ (2005)	52 %	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD
	Taux de mortalité infantile	61 ‰ (2005)	50 ‰	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle	434 pour 100 000 naissances vivantes (2005)	127	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	52 % (2005)		EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15-24 ans	0,9 % (2005)	Moins de 3 %	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD
	Taux d'utilisation des préservatifs parmi les utilisateurs de la contraception	10,3% (2005) pour le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception		
	Nombre d'enfants orphelins du SIDA	environ 2900 en 2002		
D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du paludisme	40,7 % (1999)		ESIS
	Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme			
OMD 7 : Assurer un environnement durable				
Cibles	Principaux indicateurs	Valeur de base la plus récente	Valeur ciblée en 2015	Source de vérification
Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières			
Réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	Proportion de la population urbaine rurale ayant accès durable et à une source d'eau meilleure	90 % (2005) urbain 64 % (2005) rural	96 % en milieu urbain 78 % en milieu rural	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD/PEPAM
Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement	57 % (2004) urbain 17 % (2004) rural	0,95 % (2004/2005)	EDS/MICS/Rapport de suivi des OMD

2.5.2. L'Effet UNDAF 3 est consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance

Le SNU au Sénégal a défini conformément aux priorités du DSRP II et du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), un effet spécifique consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance (Effet UNDAF 3). Cet effet dont le but est de contribuer de façon durable à la promotion des conditions nécessaires à la réalisation des OMD et du développement humain, est fondé sur les principes de base que sont la participation, l'efficacité et la transparence, le respect et la réalisation des droits humains y compris l'équité de genre et la dimension développement durable. Ces principes seront promus et valorisés à travers l'ensemble des initiatives soutenues et réalisées avec l'appui des agences du SNU.

Ainsi, la dimension **développement humain** sera valorisée pour promouvoir « les processus d'élargissement des choix des individus, de valorisation des capacités et des potentialités humaines et la participation des acteurs ».

Les **droits humains** seront promus d'une manière transversale tant dans leurs dimensions universelles, inaliénables et indivisibles que sur le plan des initiatives de renforcement des capacités individuelles, collectives et des dispositifs institutionnels. Il convient de mettre en exergue la relation dialectique qui existe entre les deux grandes catégories de droits que sont les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, d'autre part. Les citoyens ne peuvent adhérer aux valeurs (civiles et politiques) de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance que s'ils en expérimentent les bienfaits (du point de vue économique, social, culturel et environnemental) dans leur vie quotidienne. Dans cette optique, l'UNDAF met l'accent à la fois sur la gouvernance démocratique et la gouvernance locale, la création de richesses et l'accès aux ressources ainsi que sur l'accès aux services sociaux essentiels. L'Annexe III met en exergue pour chacun des Effets Programmes du SNU le ou les droits humains que l'UNDAF cherche à mettre en application.

La stratégie comprend principalement : i) le renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile qui ont pour mission essentielle la promotion et la défense des droits humains; ii) l'appropriation de l'approche de droits humains par les principales instances publiques de décision et par les organisations de la société civile (non spécialisées en matière de DH) ; iii) l'amélioration de l'environnement législatif et juridique afin que les droits humains, en particulier ceux des enfants et des femmes, soient davantage protégés, respectés et satisfaits; iv) l'introduction des dimensions juridiques, éthiques et légales dans la lutte contre le VIH/SIDA ; v) la promotion de ces droits et leur application au niveau des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat ainsi qu'au niveau local et communautaire.

La recherche de l'équité de genre à l'échelle nationale vise à favoriser la participation des femmes aux processus et instances de décision et à promouvoir la réalisation de leurs droits. L'équité de genre est intégrée dans l'ensemble du Plan-Cadre conformément à l'approche retenue par le DSRP II et les OMD. Dans le Programme « Gouvernance », cet effet vise l'amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations en matière de genre.

La notion de développement durable sera également valorisée dans ces 2 acceptions, l'une générale, qui désigne la pérennité des résultats obtenus dans les différents domaines d'intervention, l'autre spécifique, qui concerne la gestion durable des ressources de l'environnement. Le SNU contribuera à cet effet par un appui à la mise en œuvre des initiatives en faveur du développement durable, qui portera principalement sur : i) les capacités nationales de gestion durable des ressources naturelles et de conservation de la nature ; ii) la décentralisation de la gestion de l'environnement ; iii) la mise en œuvre des conventions internationales et iv) l'expérimentation d'approches novatrices contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie, en vue de leur réplique à plus grande échelle.

La stratégie pour contribuer à l'atteinte de cet effet comprend : i) la production de rapports nationaux substantiels (DSRP, ROMD, RNDH, CCA et d'autres rapports thématiques/sectoriels) suivant une approche participative ; ii) un plaidoyer fort, concerté et mobilisateur, notamment pour la prise en compte des thèmes transversaux de l'UNDAF (Développement humain, genre, VIH/SIDA, développement durable) dans les politiques publiques.

2.6. Le rôle des partenaires et la mobilisation des ressources

L'analyse des défis auxquels le pays est confronté met en exergue le fait que le Sénégal devrait pouvoir réaliser certains objectifs principaux de développement conformes aux engagements du Millénaire. Cependant, un certain nombre de cibles et d'objectifs ne pourront pas être atteints, à l'horizon 2015 sans des efforts exceptionnels et un appui important de la communauté internationale.

L'appui du SNU et de la communauté internationale doit également être à la hauteur des défis et la proposition en faveur d'un Paquet Intégré de Services pour assurer des avancées significatives en faveur des OMD constituent des opportunités de premier plan. Une telle démarche devrait permettre de coaliser les efforts des partenaires au développement en

faveur d'actions à grande échelle et/ou à impacts rapides. Sur ce plan, le SNU poursuivra son plaidoyer pour une utilisation rationnelle des ressources nationales et la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des OMD. Le budget de l'Etat alloué à la santé devrait atteindre les 15 % recommandés par l'Union Africaine et le budget alloué à l'éducation devra maintenir des enveloppes conséquentes pour réaliser les objectifs à long terme de ce secteur.

La contribution des agences du Système des Nations Unies est fortement appréciée au Sénégal car elle permet de soutenir le plaidoyer, l'appropriation, la convergence et le renforcement des capacités sur toute une série d'initiatives majeures pour le développement.

L'assistance du Système des Nations Unies² représente au Sénégal, près d'un tiers de l'aide publique au développement, soit un peu plus de 120 millions de dollars par an en moyenne sur la période 2003-2005. Cette assistance est conçue sous la forme d'une aide programme³, allouée aux secteurs prioritaires du DSRP et des OMD, dans le cadre d'un cycle harmonisé de programmation de l'action des Nations Unies. Cette aide non liée est consacrée à plus de 75 % aux secteurs sociaux essentiels (OMD 3 à 6) et enregistre en 2003-2005, un taux de décaissement moyen élevé, supérieur à 80% (pour les fonds, les programmes et les agences spécialisées des Nations Unies).

² Institutions de Bretton Woods comprises.

³ L'aide budgétaire ciblée et non ciblée (en hausse ces 2 dernières années) et l'appui à la balance des paiements ne représentent guère plus de 6,9 % de l'assistance extérieure globale.

Tableau 3 : Synthèse des contributions financières des agences du SNU en faveur des priorités du DSRP I et des OMD (2001-2005)

AGENCE	Contribution financière (en millions de dollars US) 2001-2005	DSRP I (Financement en %)				Contribution en faveur des OMD (Répartition des appuis financiers en %)							
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	OMD 1	OMD 2	OMD 3	OMD 4	OMD 5	OMD 6	OMD 7	OMD 8
Banque Mondiale	456	16	70	4	10	15	22	5	30	15	3	10	-
BIT	20,48	20	7	73	-	63	4	9	-	-	10	10	5
FAO	19,18	93	4	3	-	52	-	-	-	-	-	48	-
HCR	1,89	10	12	78	-	10	70	10	-	-	10	-	-
ONUSDC	0,48	-	80	10	10	-	50	nd	nd	nd	nd	-	-
OMS	12,23	-	98,5	1,5	-	-	-	2	46	46	6	-	-
ONUDI	7	78,7	10,5	10,8	-	93,5	-	2,5	-	-	-	-	4
PAM	27,4	10	55	35	-	20	70	-	5	5	-	-	-
PNUD	24,85	46	18	30	6	40,5	-	11	-	-	3,5	26	10
UNESCO	7,73	-	96	3	1	-	95	3	-	-	1	-	1
UNFPA	10,52	-	91	9	-	-	75	7	8	8	2	-	-
UNICEF	34,13	-	98,5	1,5	-	-	61	10	12	10	2	5	-
UNIFEM	0,55	45	30	45	-	40	10	30	8	7	5	-	-

NB : Les ressources du FENU et du programme des VNU sont comptabilisés dans les financements accordés par le PNUD.

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, RCD 2001-2004, PNUD et BM, 2005-2006.

Au cours de la période 2001-2005, les agences des Nations Unies y compris la Banque Mondiale et le FMI ont activement contribué au financement du DSRP I et aux priorités en faveur des OMD. Au cours de l'exercice d'analyse et de planification stratégique CCA-UNDAF, le SNU a pu identifier une série de partenaires potentiels pour mener des actions en commun.

Sur la base d'une évaluation indicative des ressources disponibles et des besoins de financement additionnels escomptés, les agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU) ont établi un tableau

prospectif des contributions financières du SNU sur la période 2007-2011. Cette évaluation a été fondée sur les engagements annuels moyens réalisés au cours des années 2001-2005 et sur les décaissements effectifs observés par les agences du SNU sur la même période (124,5 millions de USD).

Les déclarations d'intention établies par les agences du SNU (par Effet UNDAF et par Effets Programmes) ont permis de considérer que les apports du SNU devraient progresser de l'ordre de 13,5% en moyenne pour le cycle quinquennal 2007-2011.

Tableau 4 : Evaluation prospective des contributions financières des agences du SNU en faveur des priorités DSRP II et des OMD (2007-2011) (données indicatives)

AGENCE	Contribution financière (en millions de dollars US) 2007-2011	DSRP II (Financement en %)				Contribution en faveur des OMD (Répartition des appuis financiers en %)							
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	OMD 1	OMD 2	OMD 3	OMD 4	OMD 5	OMD 6	OMD 7	OMD 8
Banque Mondiale	521,9	15	65	15	5	15	20	5	30	10	5	10	5
BIT	25,5	25	15	35	25	35	10	15	-	-	10	10	15
FAO	6,6	76	-	24	-	50	-	4	-	-	-	46	-
HCR	2,5	10	10	80	-	10	70	10	-	-	10	-	-
ONU DC	1	-	80	10	10	-	50	-	-	-	10	-	40
OMS	18	-	98,5	1,5	-	-	-	-	45	45	10	-	-
ONUDI	9	80	-	10	10	90	-	5	-	-	-	-	5
PAM	19,9	5	80	10	5	25	75	-	-	-	-	-	-
PNU D	43,3	55	-	10	35	45	-	15	-	-	5	20	15
UNESCO	8,5	-	95	3	2	-	94	2	2	-	-	1	1
UNFPA	15	-	80	10	15	-	75	7	8	8	2	-	-
UNICEF	46,8 ⁴	-	70	20	10	20	25	10	25	10	5	5	-
UNIFEM	0,8	45	30	25	-	40	10	30	8	7	5	-	-

NB : Les ressources du FENU et du programme des VNU sont prises en considération dans les financements du PNU D.

Sources : Evaluation établie à partir des déclarations effectuées par les agences du SNU auprès du MEF, PNU D et de la BM, 2005-2006.

Au cours du prochain cycle du DSRP II, l'UNDAF 2007-2011 devrait permettre de dégager une assistance de l'ordre de 141 millions de dollars par an en moyenne, soit une enveloppe quinquennale de l'ordre de 705 millions de dollars. Le Plan-Cadre contient en germe une série de partenariats tant entre les agences du SNU qu'entre celles-ci et d'autres acteurs du développement. Dès avant le démarrage de l'UNDAF ou au cours de sa mise œuvre, ces partenariats pourront être formalisés sur la base d'accords portant sur les stratégies de coopération et sur les modalités envisagées (programmation individuelle, parallèle ou conjointe).

Un début de programmation commune⁵ a été effectué autour des actions du PAM qui a conclu plusieurs partenariats avec des agences sœurs et qui envisage de les développer dans le nouveau Plan-Cadre. L'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA ont engagé une initiative conjointe pour le renforcement des capacités des ado-

lescents. La Banque Mondiale et le PNU D ont également convenu de renforcer leur collaboration autour des priorités de gouvernance économique pour renforcer le pilotage stratégique des réformes, la coordination de l'aide et la gestion des finances publiques. L'ONUSIDA fédère également une série d'appuis inter-agences pour consolider les aspects prévention et lutte contre le VIH-SIDA. Le SNU va contribuer également à accompagner la feuille de route que le gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de mettre en œuvre pour assurer le suivi des engagements de la conférence de Paris sur l'alignement, l'harmonisation et l'amélioration de l'impact de l'aide.

Conformément au processus de réforme des agences du Système des Nations Unies et des nouvelles directives en faveur de l'aide au développement (Déclaration de Paris), les agences du Système des Nations Unies au Sénégal, dont en particulier les agences mem-

⁴ La contribution financière de l'UNICEF est estimée à 46,8 de millions USD dont 18,6 millions USD de ressources disponibles et de 28,2 millions USD de ressources à mobiliser.

⁵ On parle de programmation conjointe ou commune quand plusieurs entités des Nations Unies, agissant conjointement, évaluent des problèmes et conçoivent des interventions qui se caractérisent par la communauté des objectifs, activités, cadres chronologiques et ressources nécessaires, ainsi que par une claire délimitation des responsabilités.

⁶ Trois agences (UNFPA, UNICEF, PNU D) mènent actuellement une démarche pilote d'évaluation du processus HACT dans la perspective d'une harmonisation/appropriation des nouvelles modalités de transferts des fonds.

bres du comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) ont initié les nouvelles procédures définies dans le cadre de « l'approche harmonisée des transferts de fonds aux partenaires » (HACT en sigle)⁶.

Le processus d'évaluation du système de gestion des finances publiques du Sénégal a été engagé par le Comité⁷ chargé de l'exercice HACT en partenariat avec le dispositif national de réforme des finances publiques (CFAA-CPAR) et l'appui des principaux bailleurs de fonds. Cette évaluation devrait permettre de prendre les décisions conséquentes sur les modalités des transferts de fonds et les procédures et activités de contrôle à suivre pour la mise en œuvre de leurs programmes et projets, conformément au cycle de programmation de l'UNDAF 2007-2011.

La nouvelle approche des transferts des fonds fait appel à des macro- et microévaluations qui sont réalisées une fois par cycle de programmation, ainsi qu'aux activités de contrôle, d'audits et de vérifications ponctuelles des risques de transferts.

Les évaluations menées dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts des fonds poursuivent deux objectifs principaux:

- L'objectif de renforcement des capacités : Cet examen permet aux organismes et au gouvernement d'identifier les points forts et les lacunes du système de gestion des finances publiques du pays ainsi que les domaines se prêtant au renforcement des capacités du gouvernement et d'autres entités ;
- L'objectif de gestion financière : Cet examen (associé à l'évaluation des partenaires d'exécution) permet d'établir les modalités et procédures appropriées de remises d'espèces ainsi que les activités de contrôle et de suivi qui seront menées par les organismes.

La macroévaluation qui est actuellement en cours au Sénégal consiste en un examen des évaluations existantes du système de gestion des finances publiques du Sénégal. L'exercice de microévaluation qui devrait être finalisé fin 2006, devrait permettre d'avoir une idée générale de la capacité de gestion financière des partenaires d'exécution en examinant notamment les flux monétaires, les politiques et procédures de comptabilité, la vérification interne et externe des comptes ainsi que les systèmes d'établissement des rapports de suivi et d'information des décideurs.

Quant au partenariat autour du suivi – évaluation, le SNU s'engage à accompagner l'élaboration d'une stratégie nationale d'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement, en mobilisant l'expertise nationale, y compris le réseau national de suivi & évaluation, et les partenaires au développement. Cette stratégie comprendra la promotion du renforcement des capacités évaluatives. Dans le domaine du suivi des objectifs de développement, une priorité sera accordée à la collaboration avec les structures gouvernementales à travers la production et l'analyse des données de suivi issues des dispositifs existants au niveau de l'Administration, en particulier l'Observatoire de la Pauvreté, et le Comité de suivi des OMD. L'utilisation de DEV/Info comme logiciel de présentation des données de suivi des objectifs de développement sera renforcée. Dans ce domaine, il est également envisagé d'instaurer une collaboration étroite avec les principaux instituts de recherche et de formation tels que UCAD, IFAN, CRDI, CODESRIA, ENEA, CSE, CESAG, et le réseau sénégalais d'évaluation.

⁷ Le Comité technique de l'exercice HACT au Sénégal est dirigé par M.Luc Joël Grégoire, Economiste Principal du PNUD et composé du Représentant Résident Adjoint / Opérations du PNUD, M. Justin Singbo, M. Cheikh Tidiane Mbengue (Chargé de Programme / PNUD), des chargés d'opérations d'UNICEF Mme Assitan Drawie et d'UNFPA, M. Alioune Ndiaye ainsi que de l'assistant au Coordonnateur Résident, M. Nicolas Pierre.

Section III : Les besoins en ressources financières

Une première estimation du coût annuel nécessaire pour la mise en œuvre de l'UNDAF s'élève à environ 141 Millions de USD dont plus de 20 % devront être mobilisés.

Tableau 5 : Contribution du SNU par axe stratégique de coopération de l'UNDAF (2007-2011) (chiffres indicatifs)

	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total
Contribution annuelle du Système des Nations Unies en millions de USD	111	30	141
Contribution annuelle du Système des Nations Unies exprimée en pourcentage	80%	20%	100%
Allocation prévisionnelle par axe stratégique de coopération de l'UNDAF 2007-2011 en %			
1. Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable			32%
2. Services Sociaux de Base			51%
3. Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			17%

Sources : Déclarations des Chefs d'Agence du SNU, 2006

Un partenariat solide pourra être construit dans le cadre des OMD entre les 23 agences du SNU résidentes au Sénégal, les autorités nationales, régionales et locales, la société civile et le secteur privé. La mobilisation de ressources complémentaires s'appuiera sur un dialogue continu avec la communauté des partenaires au développement. Un effort particulier sera entrepris en vue d'impliquer les partenaires bilatéraux du Sénégal.

Dans le cadre des initiatives conjointes du Partenariat Stratégique pour l'Afrique (SPA) et du CAD/OCDE, des réflexions sur les conditionnalités de l'aide et les modalités d'appui budgétaire à travers le cycle DSRP ont été initiées en 2004-2005. Le Gouvernement a offici-

ellement lancé en 2006 une initiative institutionnelle pour consolider le processus de coordination de l'aide et assurer le pilotage des réformes sur les modalités d'alignement. Les mécanismes de concertation favorisent une meilleure définition des contributions des bailleurs de fonds, renforcent la cohérence des appuis au regard des orientations politiques définies par le Gouvernement et contribuent à améliorer la prévisibilité des aides extérieures. Il s'agira de développer l'expérience fructueuse lancée en 2005 du dispositif de concertation-coordination des partenaires, axée sur des groupes thématiques avec un ou deux bailleurs comme chefs de file. Ces groupes thématiques recouvrent pour l'essentiel les programmes de l'UNDAF.

Section IV : La mise en œuvre de l'UNDAF

4.1 Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel mis en place pour l'élaboration de l'UNDAF sera renforcé pour assurer l'opérationnalisation du Plan-Cadre. Ce dispositif sera articulé avec les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation du programme de chacune des agences du SNU ainsi qu'avec le mécanisme du DSRP. Le dispositif proposé est constitué de plusieurs niveaux dont les compétences sont soit principalement politiques et stratégiques, soit essentiellement techniques.

a) Le Comité directeur de l'UNDAF

Le Comité directeur sera composé des Chefs d'agence du SNU, du Coordonnateur du Comité Technique UNDAF, du Coordonnateur du groupe inter-agences de suivi-évaluation et d'au moins trois responsables nationaux représentant le Gouvernement sénégalais. Parmi ces derniers siégeront les personnes responsables du suivi-évaluation du DSRP et des OMD. Ce Comité, qui sera présidé par le Coordonnateur Résident du SNU, se réunira au moins deux fois par an et aura les fonctions suivantes :

- Revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF (au niveau général et au niveau thématique) ;
- Examen de l'articulation entre l'UNDAF et le DSRP ;
- Décisions stratégiques concernant la mise en œuvre et les réorientations possibles de l'UNDAF, les actions communes de plaidoyer, les questions d'allocation et de mobilisation de ressources, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ;
- Rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre de l'UNDAF à l'évolution de la réalité socio-politique et économique et aux priorités nationales.

b) Le Comité Technique UNDAF et les Groupes thématiques

Le Comité Technique comprendra une cellule de coordination et trois groupes thématiques

qui correspondent aux trois axes stratégiques de coopération de l'UNDAF. Il sera composé de représentants d'agences nommés ad persona (personnel des agences et des projets) et du conseiller ONUSIDA. Le Comité Technique travaillera en étroite relation avec le Groupe inter-agences de suivi-évaluation et aura des concertations régulières avec la cellule DSRP. Investi d'une mission de planification, ce Comité (pour lequel des termes de référence détaillés seront préparés) sera doté des attributions suivantes :

- Définition avec les agences concernées, pour chaque résultat escompté de l'UNDAF, des arrangements spécifiques de coordination, de gestion et de partenariat, tels que la planification conjointe du travail, le recours aux groupes thématiques ou les accords sur l'allocation et le décaissement des ressources ;
- Articulation des trois Programmes-cadre entre eux et avec le DSRP ;
- Élaboration de l'argumentaire du plaidoyer du SNU et suivi/animation de cette opération ;
- Intégration des quatre thèmes transversaux et des stratégies de l'UNDAF ;
- Pilotage de l'appui au suivi des Conférences et Conventions des Nations Unies par le Gouvernement, en intégrant cette opération dans le suivi de l'UNDAF ;
- Décentralisation de la mise en œuvre de l'UNDAF ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation de ressources.

Dans l'UNDAF, la participation occupe une place importante à deux titres. Tout d'abord, en tant qu'élément clé de contenu du programme (au niveau des effets et des produits) ; ensuite comme méthode de mise en œuvre. Dans le Programme-cadre, la participation, comme démarche à promouvoir, est fortement présente, de manière explicite ou implicite. Dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, il ne peut y avoir de DHD, c'est-à-dire de développement des capacités et des potentialités humaines sans participation. La recherche d'informations, l'expression d'idées et la liberté de choix, l'interaction avec les autres, l'adhésion à des réseaux et groupes et le processus participatif de prise de décision constituent des

démarches fondamentales de l'UNDAF. La réalisation de certains droits requiert une intervention active de l'Etat, qui doit favoriser le débat sur les politiques publiques, garantir la participation du plus grand nombre à ce débat et créer des mécanismes par lesquels les pouvoirs constitués rendent des comptes à la population (articulation entre plusieurs effets « Gouvernance »). La consolidation du processus de décentralisation et la promotion des initiatives de développement à la base (UNDAF-Tamba et Casamance-PRAESC) visent une implication effective des collectivités territoriales et des communautés urbaines et rurales dans la planification et la gestion du développement régional et local. Les capacités et prérogatives des structures de planification et de gestion du développement régional et local répondent aux exigences de la planification participative dans les régions et aux efforts de gestion axée sur les résultats et les meilleures pratiques.

4.2. La mise en œuvre du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'UNDAF Tamba

L'UNDAF Tamba (voir 2.4.7.) a élargi ses objectifs et son champ d'action pour associer, sur une base participative, d'autres partenaires engagés dans la réalisation des OMD. C'est ainsi qu'a été validé en février 2006 un Programme d'Action Concerté (PAC), fondé sur l'accord et l'engagement des partenaires sur une « feuille de route » comprenant :

- la définition des premières étapes de sa mise en œuvre, y compris les mécanismes et conditions nécessaires ;
- l'implication pratique des autres partenaires au développement intéressés, y compris par la pré-identification d'idées de projets nouveaux et d'actions concertées ;
- la mise en œuvre d'une démarche coordonnée et pratique dans la Région de Tambacounda pour mettre en synergie les actions et instruments liés aux OMD, au DSRP, au PRDI, au PNDL, avec le PAC comme catalyseur ;
- l'adaptation / réplique de la démarche au bénéfice d'autres Régions intéressées, à partir d'une évaluation de l'UNDAF Tamba.

Pour assurer le pilotage, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'extension éventuelle à d'autres régions, l'exercice UNDAF Tamba a mis en place un cadre institutionnel comprenant un Comité de pilotage, un Comité Technique Restreint et des groupes thématiques.

4.3. L'approche participative et les enjeux de plaidoyer et de communication

L'UNDAF devra être mis en œuvre suivant une approche participative qui favorise le dialogue social et le débat public et qui mette en valeur les potentialités des différents acteurs concernés, à commencer par les bénéficiaires. Il importera donc de susciter l'adhésion et l'engagement des acteurs concernés, en particulier les femmes et les jeunes. Le plaidoyer devra être conçu comme un argumentaire construit et défendu pour progresser vers la réalisation : i) des priorités nationales (DSRP-OMD-NEPAD) et du but global de l'UNDAF ; ii) des objectifs des conférences et conventions des Nations Unies, notamment de la Déclaration du Millénaire ; iii) de l'objectif de chacun des trois Effets de l'UNDAF ; iv) des effets ciblés et des produits programmés.

La communication est un élément clef du processus d'opérationnalisation et de maximisation des effets attendus de l'UNDAF. Dans ce cadre, le rôle de la communication sera d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs et partenaires afin de susciter leur adhésion et de faciliter l'appropriation par les populations du processus de l'UNDAF. La mise en œuvre du plan de communication pour la période 2007-2011, sera conçue sous la forme d'un appui transversal initié au bénéfice des différents effets programmes de l'UNDAF. Le besoin de financement des activités de plaidoyer et de communication (y compris les actions en faveur de l'IEC et des changements de comportements) devrait représenter pour l'ensemble du cycle de programmation une enveloppe annuelle de l'ordre de 400.000 USD.

Section V : Le suivi et l'évaluation

5.1. Le plan de suivi-évaluation de l'UNDAF

Les processus nationaux de suivi et évaluation constituent le principal repère pour le suivi-évaluation des Effets UNDAF, en particulier à travers les mécanismes existants autour du DSRP et des OMD. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF se fondera sur les principes suivants :

- Utilisation optimale des dispositifs existants de suivi-évaluation, tant au niveau des agences que des partenaires ;
- Accent sur la *coordination* et le *partage* systématique des résultats ;
- Rôle proactif de promotion de l'apprentissage et de la gestion des connaissances (et de renforcement des capacités en ce domaine) ;
- Contribution au renforcement des capacités nationales évaluatives, et implication des partenaires dans le suivi – évaluation de l'UNDAF.

5.1.1. Les priorités en matière de suivi-évaluation de l'UNDAF

L'objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF est de promouvoir l'atteinte des résultats de développement, à travers un apprentissage et une gestion des connaissances fondés sur :

- Le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats visés devant faciliter la prise de décisions au niveau des chefs d'agence ;
- L'évaluation périodique des différentes composantes de l'UNDAF pour une meilleure compréhension de l'efficacité, de la pertinence et de la durabilité des interventions ;
- Une politique de recherche pour une meilleure analyse des problèmes abordés ou émergents, en partenariat avec les universités locales et étrangères ;
- La promotion systématique de l'utilisation des résultats issus des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, en étroite collaboration avec les services de communication des agences.

5.1.2. Le mécanisme de suivi-évaluation de l'UNDAF

Dans cette perspective sera mis en place un groupe inter-agences de suivi-évaluation, qui

aura pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation de l'UNDAF dans ses différentes composantes. Il aura notamment pour tâches de :

- Veiller à la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation de l'UNDAF ;
- Assurer le suivi des Effets UNDAF, Effets programmes et produits pour une prise de décision et une gestion informées par les chefs d'agence et le suivi de l'évolution des conditions critiques ;
- Faire des propositions de correctifs sur la base des leçons apprises et formuler des recommandations ;
- Promouvoir une culture d'évaluation autour de l'UNDAF, en étroite collaboration avec le réseau sénégalais d'évaluation, les universités, et les instituts de formation ;
- Coordonner les initiatives des agences en matière de suivi-évaluation et recherche, et celles pour le renforcement des capacités nationales en la matière ;
- Promouvoir l'harmonisation des outils de suivi-évaluation utilisés par les agences ainsi que la réalisation d'activités conjointes ;
- Entretenir des liens avec d'autres acteurs en dehors du SNU en matière de suivi-évaluation ;
- Appuyer la gestion et l'analyse des données CCA/UNDAF/OMD/DSRP.

Le groupe portera une attention particulière aux thèmes intégrés retenus (droits humains, genre, VIH/Sida, développement durable). Les rôles et responsabilités des acteurs concernés par ce groupe inter-agences seront spécifiés dans des termes de référence. Le groupe pourra se structurer en cellules techniques correspondants aux trois programmes-cadre de l'UNDAF et aux thèmes transversaux.

Des revues annuelles conjointes de l'UNDAF impliquant les partenaires nationaux seront réalisées pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats fixés et pour apprécier le processus de mise en œuvre et de coordination. Le groupe inter-agences sera responsable du suivi des recommandations issues de ces revues.

5.1.3. Le renforcement des capacités en suivi-évaluation

Le renforcement des capacités concernera aussi bien le SNU que les partenaires nationaux et couvrira différents domaines :

Evaluation

- Appui aux initiatives du réseau sénégalais d'évaluation ;
- Appui à la formulation et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement des capacités évaluatives.

Suivi

- Renforcement des capacités de suivi des OMD et des objectifs du DSRP, (Dev/Info) ;
- Renforcement des capacités en matière de suivi des urgences, des crises et des catastrophes (système d'alerte précoce performant).

Gestion

- Promotion d'une gestion axée sur les résultats et fondée sur les droits humains et le Genre.

5.2. L'évaluation de l'UNDAF

L'évaluation de l'UNDAF sera un processus mené par les Nations Unies conjointement avec les partenaires nationaux, portant sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF. Elle aura lieu au début de l'avant-dernière année du cycle de l'UNDAF c'est-à-dire en 2010. Elle devra porter sur les points suivants : impact ; pertinence ; durabilité ; efficacité par rapport aux Effets UNDAF et aux Effets des programmes pays ; efficience ; efficacité de l'UNDAF comme cadre de coordination.

5.3. Le cadre de suivi-évaluation

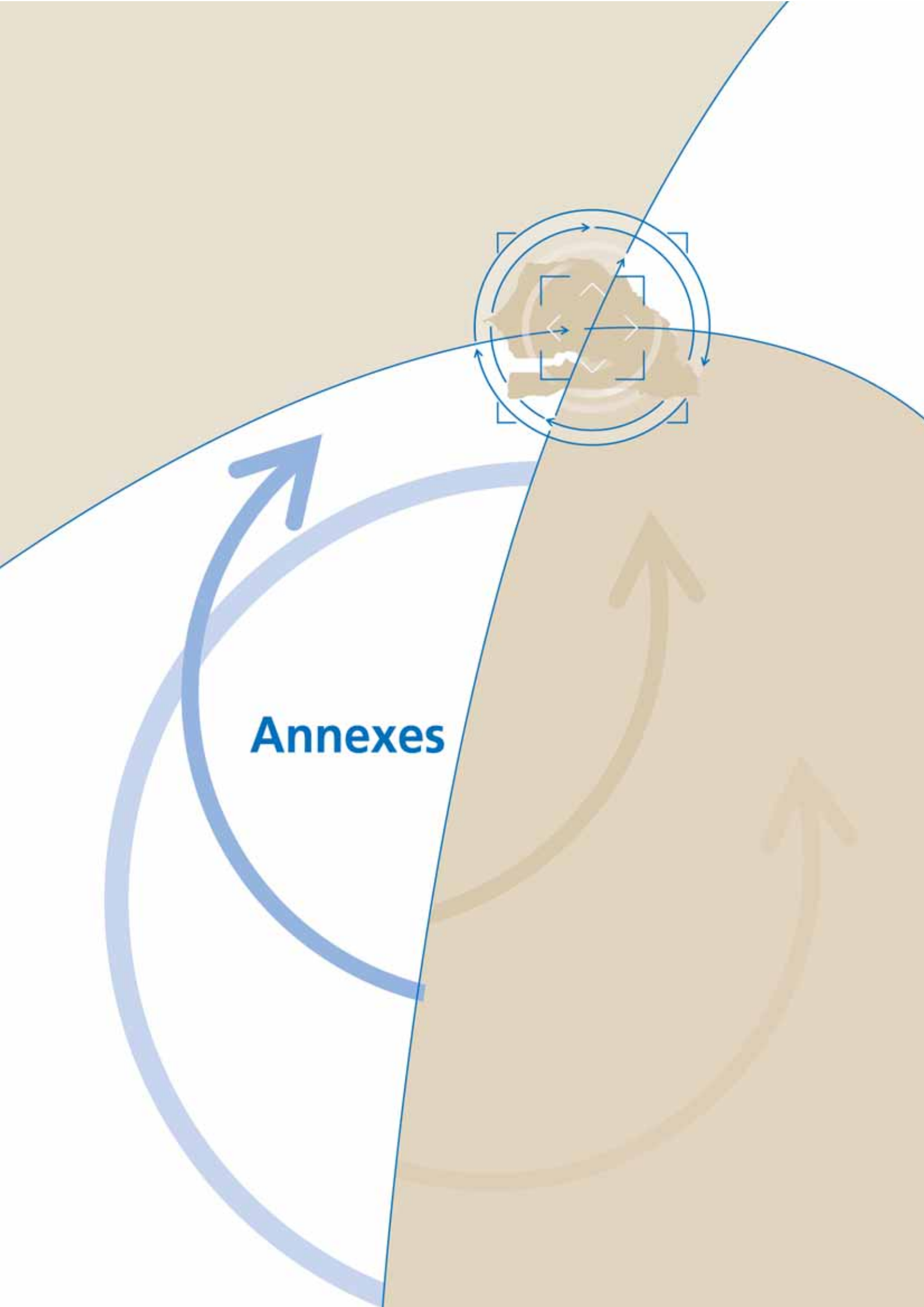
Le cadre de suivi-évaluation sera un instrument de gestion qui réunira les principales informations relatives au suivi-évaluation en quelques tableaux auquel l'équipe-pays et ses partenaires pourraient se reporter facilement. Il contient pour les différents résultats attendus des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, la situation de référence ainsi que les sources de vérification, permettant de suivre les progrès obtenus. Les risques et hypothèses sont exprimés de manière positive c'est à dire comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus. Les enquêtes en cours notamment ESAM III permettront de mieux préciser certains indicateurs de base.

Le futur Cadre de suivi des Effets UNDAF 1 et 2 a été présenté plus haut. Les indicateurs de suivi des Effets-programme sont donnés en Annexe II. Il s'agit d'un cadre comprenant pour chaque effet attendu un nombre minimal d'indicateurs clé.

5.4. Le calendrier du cycle de programmation et de suivi-évaluation

Le calendrier, présenté en Annexe IV, est un instrument de mise en œuvre visant à améliorer la coordination des activités de suivi-évaluation du SNU, à accroître la coopération inter-agences dans ce domaine et à identifier les lacunes en ce qui concerne le recueil des données.





Annexes

Annexe I : La matrice des résultats de l'UNDAF

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION DE L'UNDAF :

1) Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable

PRIORITES NATIONALES (DSRP 2006-2010) :

- Création de richesse ; Doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et bien répartie
- Développement agrosylvopastoral et sécurité alimentaire ; lutte contre la malnutrition
- Sauvegarde de l'environnement, lutte contre la désertification, maintien de la biodiversité, modes de production et de consommation durables

EFFET UNDAF 1 : La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU

Effets des Programmes du SNU	Produits	Partenaires	
		SNU	Autres
Effet programme 1.1. Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement	Produit 1.1.1. Les capacités de l'appareil productif (PME) sont mises à niveau en termes de compétitivité et de respect des normes de qualité, et de protection environnementale	ONUDI, FAO, BM	MIA, Ministère du Commerce, MEPC, MPME, MAHR, MSE, Fondation CERES, Locustox, Union Européenne, AFD, KFW, GTZ, Coopération Suisse, Belge, Luxembourg, USAID, BAD, BID
	Produit 1.1.2. Le potentiel des micro et petites entreprises est valorisé et leur système d'appui est structuré et durablement renforcé	PNUD, ONUDI, BIT, FAO	IDEM
	Produit 1.1.3. Une forte dynamique économique régionale est impulsée dans quelques régions pilotes, à partir essentiellement de la valorisation des ressources naturelles locales et financières des migrants	ONUDI, OIM, PNUD	Italie-OIM
Effet programme 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU	Produit 1.2.1. Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local	PNUD, BIT, ONUDI, FAO, UNESCO, UNFPA	MFFDS, MAHR, Ministère de la Justice, Ministère de l'Elevage, MEMTM, MEPN, USAID, Coopération Luxembourg, Plan International
	Produit 1.2.2. L'accès des femmes rurales aux activités génératrices de revenu à travers la promotion des services énergétiques et des petits périmètres irrigués est développé durablement	PNUD, BIT, UNESCO, PAM, FAO	MIA, MEPN, MAHR, Coopération Autriche, Luxembourg Plan International
Effet programme 1.3. La création d'emplois, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics	Produit 1.3.1. L'accès des jeunes et des femmes à un emploi décent est facilité par la promotion de formations qualifiantes et en particulier aux AGR	PNUD, UNICEF, UNESCO, BIT, UNFPA	MFPT, MPME, MAHR, MFFDS, Ministère de la Jeunesse, METFP, Coopération Luxembourg
	Produit 1.3.2. L'accès à l'emploi des jeunes et des femmes est amélioré à travers l'appui à la mise œuvre du Plan National d'Action pour l'Emploi et des plans décennaux consacrés à la Jeunesse et au Genre	BIT, UNICEF, UNFPA, PNUD	IDEM
	Produit 1.3.3. Les populations exclues des régimes formels ont un accès accru à des mécanismes opérationnels de protection sociale	BIT, PNUD, ONUDI, UNFPA	MFPT, MFFDS, Ministère de la Justice, MSPM

Effet programme 1.4. Dans les zones de concentration du SNU, la protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation est renforcée	Produit 1.4.1. Les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour la protection des enfants et des femmes en situation de vulnérabilité (pires formes de travail des enfants et violences faites aux femmes et enfants) sont renforcées	BIT, UNICEF, UNIFEM, UNESCO, BM, UNFPA	MFPT, MFFDS, Ministère de la Justice, MSPM, USAID, Coopération Française, Allemagne, Pays-Bas, ENDA
	Produit 1.4.2. Des actions d'élimination des pires formes de travail et de la traite des enfants, en particulier l'exploitation par la mendicité et les abus sexuels, sont menées efficacement et à travers un partenariat élargi au niveau décentralisé	BIT, UNICEF, UNIFEM, UNESCO	IDEM
Effet programme 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition des populations pauvres et des groupes vulnérables dans les zones de concentration du SNU	Produit 1.5.1. Les capacités des communautés locales, en particulier des groupes vulnérables, sont renforcées dans le cadre de la lutte contre la malnutrition infantile	PAM, UNICEF, BM UNESCO, OMS, PVNU	Primature, MAHR, MFFDS, Cellule de Lutte contre la Malnutrition, Coopération Italie
	Produit 1.5.2. Les conditions d'accès des groupes vulnérables à une alimentation suffisante sont améliorées dans les zones de concentration	FAO, PAM, UNHCR	Primature, MAHR, CNSAARD, Coopération Italie
	Produit 1.5.3. Les familles et les communautés adoptent des comportements favorables à la prévention et à la prise en charge de la malnutrition des enfants	PAM, UNICEF, BM	MAHR, MFFD, Coopération Italie
Effet programme 1.6. La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles	Produit 1.6.1. Les initiatives de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources halieutiques et aquatiques et de lutte contre la désertification sont intensifiées	PNUD-FEM, FAO, PAM, USAID, ONUDI	MEPN, MAHR, ARD, Coopération Luxembourg, USAID, KFW
	Produit 1.6.2. L'initiative en faveur de la promotion des moyens d'existence durables est engagée à l'échelle nationale et dans les zones de concentration	PNUD-FEM	MEPN, MPBH, MAHR Coopération Luxembourg
	Produit 1.6.3. Le cadre de vie des groupes vulnérables est amélioré en milieu urbain et péri-urbain	ONU-HABITAT, PNUD-FEM	IDEM
Allocation prévisionnelle en % par axe stratégique de coopération de l'UNDAF 2007-2011 : 32 %			

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION DE L'UNDAF :

2) Services sociaux de base

PRIORITE NATIONALE :

D'ici à 2015, améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6, 7

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité en vue d'accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Effets des Programmes du SNU	Produits	Partenaires	
		SNU	Autres
Effet programme 2.1. L'accès aux services de santé de qualité est assuré dans les zones de concentration du SNU, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes, en visant de manière prioritaire la réduction d'un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	Produit 2.1.1. Dans les districts cibles, une prise en charge de qualité des femmes enceintes est assurée pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, y compris les SONU et les fistules obstétricales	UNFPA, UNICEF, OMS, BM	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg,
	Produit 2.1.2. L'utilisation des services de PF et la couverture des besoins non satisfaits sont accrues	UNFPA, OMS, BM	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg
	Produit 2.1.3. Le programme de vaccination, le PAIN et la PCIME clinique et communautaire sont mis en œuvre dans tous les districts cibles	UNFPA, UNICEF, OMS, PAM, BM	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique
	Produit 2.1.4. La mise en œuvre de l'assurance qualité et les capacités managériales des districts de santé sont renforcées	UNFPA, UNICEF, OMS, BM	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique
	Produit 2.1.5. Les programmes de communication pour un changement de comportement sur le plan sanitaire sont renforcés	UNFPA, UNICEF, OMS, PAM, FAO, UNESCO, CINU,	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique
	Produit 2.1.6. Des services adaptés aux besoins des jeunes/adolescent(e)s sont disponibles dans les zones de concentration	UNFPA, UNICEF, OMS, ONUDC, BM	MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, USAID, Japon, Luxembourg, Canada
	Produit 2.1.7. Le système national de couverture sanitaire par le biais des subventions, mutualité et autres systèmes de solidarité est amélioré	UNFPA, UNICEF, OMS, BIT, BM	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique
Effet programme 2.2. Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé	Produit 2.2.1. Des programmes de promotion de la santé et des dispositifs d'aide à la référence sont mis en place par les communautés	UNFPA, UNICEF, OMS, VNU	MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique
	Produit 2.2.2. L'intégration et la mise en œuvre des programmes de santé dans les plans de développement locaux sont effectives et soutenues par la promotion du volontariat local polyvalent	UNFPA, UNICEF, OMS, VNU, FENU, UNESCO	MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Belgique, Canada, Allemagne, Pays Bas
	Produit 2.2.3. Des programmes spécifiques en direction des hommes sont mis en place pour leur implication effective dans la santé de la femme et de l'enfant	UNFPA, UNICEF, OMS, UNESCO, VNU	MSPM, Collectivités locales, USAID, BAD, Japon, France, Luxembourg, Belgique, Canada
	Produit 2.2.4. Les dispositions légales et réglementaires relatives aux droits de la femme et de l'enfant (loi sur la SR, code de la famille révisé, loi sur les violences faites aux femmes ...) sont mieux connues	UNFPA, UNICEF, OMS, PAM, PNUD, UNESCO, UNIFEM	MFFDS, Collectivités locales, MSPM, Ministère de la Justice, Réseaux, Canada, Pays Bas, France, Luxembourg, Belgique

Effet programme 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)	Produit 2.3.1. Les programmes de prévention (IEC/CCC, ICC, PTME, CDVA, condom masculin et féminin ...) et de prise en charge du VIH/SIDA ciblant particulièrement les femmes, les enfants, les jeunes, les migrants et les MSM sont appuyés dans les zones d'intervention	UNFPA, UNICEF, OMS, BM, PNUD, UNESCO, PVNU, ONUSIDA, BIT, OIM, ONUDC, UNIFEM, UNHCR	MAHR, MSPM, Collectivités locales, Réseaux, Ministère de la Jeunesse, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique,
	Produit 2.3.2. La décentralisation de la prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA est appuyée	UNICEF, OMS, VNU, ONUSIDA, UNFPA, BM, OIM, PNUD	MAHR, MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, Réseaux, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique, OIM-Suède (VIH-population régions transfrontalières)
	Produit 2.3.3. Le développement et la mise en œuvre de programmes de prévention et de riposte au paludisme sont appuyés	UNFPA, UNICEF, OMS, UNESCO, VNU, BM	MAHR, MSPM, Collectivités locales, Réseaux, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique, BAD
Effet programme 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire (OMD 2 et 3) dans les zones de concentration du SNU	Produit 2.4.1. L'environnement scolaire et les équipements didactiques sont renforcés et leur qualité améliorée	UNICEF, UNESCO, UNFPA, FAO, FENU	Ministère de l'Éducation, Collectivités locales, Japon, USAID, France, Norvège, Allemagne, Caritas
	Produit 2.4.2. Les disparités entre garçons et filles sont réduites	PAM, UNICEF, UNFPA, BM	Ministère de l'Éducation, MAHR, Collectivités locales, Japon, USAID, France, Norvège, Pays Bas, Plan, Caritas
	Produit 2.4.3. La couverture alimentaire et la protection sanitaire et nutritionnelle dans les établissements scolaires sont renforcées et leur qualité améliorée	PAM, UNICEF, OMS, BM	Ministère de l'Éducation, MSPM, Ministère de la prévention, de l'hygiène publique, de l'assainissement et de l'Hydraulique urbaine
	Produit 2.4.4. Les innovations pédagogiques ainsi que la formation et la supervision des enseignants sont renforcées et la qualité de l'éducation améliorée dans les zones d'intervention	UNICEF, UNESCO, UNFPA, BM, PAM	Ministère de l'Éducation, Collectivités locales, USAID, France, Canada, Norvège, Japon
	Produit 2.4.5. Les capacités institutionnelles de l'éducation et de la formation sont renforcées et la qualité améliorées	UNICEF, UNESCO, UNFPA, PAM, BM	Ministère de l'Éducation, France
	Produit 2.4.6. La décentralisation de l'éducation est poursuivie et les capacités des élus locaux renforcées	FENU, PAM, UNICEF, UNFPA, BM	Ministère de l'Éducation, Ministère Délégué au Développement Local, Collectivités locales, Canada, U.E., USAID, France, Belgique
Effet programme 2.5. Dans les zones de concentration du SNU le taux d'accès à l'eau potable aura atteint 80%, la situation de l'hygiène sera significativement améliorée et l'accès à un système d'assainissement adéquat aura doublé par rapport à 2005 (OMD 7)	Produit 2.5.1. L'accès à l'eau potable est amélioré dans les zones d'intervention	UNICEF, FENU, BM	MAHR, Ministère Délégué au Développement Local, Collectivités locales, Allemagne, Japon, Luxembourg, Chine
	Produit 2.5.2. L'accès à un système d'hygiène et d'assainissement est amélioré dans les zones d'intervention	FENU, UNICEF, BM, ONU-HABITAT	MAHR, MSPM, Ministère Délégué au Développement Local, Collectivités locales, Chine, Allemagne, Japon, Luxembourg
Allocation prévisionnelle en % par axe stratégique de coopération de l'UNDAF 2007-2011 : 51%			

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION DE L'UNDAF :
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement

PRIORITE NATIONALE :

Contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale et conforter l'Etat de droit dans une société démocratique (Objectif du Programme National de Bonne Gouvernance)

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement

Effets des Programmes du SNU	Produits	Partenaires	
		SNU	Autres
Effet programme 3.1. Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcées	Produit 3.1.1. La planification et la programmation participative en faveur de la convergence des initiatives OMD, DSRP, SCA, NEPAD, lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées	SNU	MPDD, MNIEG, MEF, U.E, Pays Bas, France, USAID Luxembourg, Canada
	Produit 3.1.2. Le pilotage stratégique, la mise en œuvre et le suivi des engagements et conventions internationales ainsi que des politiques publiques concernées sont améliorés	SNU	Primature, MEF, U.E, Luxembourg, USAID
	Produit 3.1.3. L'harmonisation et la vulgarisation des instruments, des lois et règlements, des méthodes et des outils relatifs aux cadres de référence stratégiques sont réalisées au plan national et local	SNU	Primature, MEF, U.E
	Produit 3.1.4. Une stratégie nationale d'évaluation des politiques et programmes de développement ainsi que de partage des meilleures pratiques et connaissances, est définie et mise en œuvre	SNU	Primature, MPDD
	Produit 3.1.5. Le dispositif de suivi des engagements et des avancées en direction des OMD/DSRP est harmonisé et renforcé	SNU	Primature, MPDD, MEF, U.E.
Effet programme 3.2. Un environnement institutionnel plus propice au développement axé sur le partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile ainsi que sur une gestion rationnelle et efficiente des finances publiques et de l'aide au développement est institué	Produit 3.2.1. L'environnement des affaires et la gouvernance des entreprises sont améliorés	BM, FMI, PNUD, ONUDI	Primature, Ministère du Commerce, MEF, Ministère de la Justice, Secteur Privé, APIX
	Produit 3.2.2. Les politiques industrielles et commerciales garantissent la satisfaction, la sécurité et la protection des consommateurs et l'application effective des règles d'une concurrence transparente et équitable	OMC, CNUCED, BM, FMI, PNUD, ONUDI	Primature, MIA, Ministère du Commerce, U.E., USAID
	Produit 3.2.3. L'efficacité des TIC et de l'E-Gouvernance est améliorée	BM, FMI, PNUD, ONUDI, UNESCO, FENU	Primature, USAID, Japon, France, U.E.
	Produit 3.2.4. Les réformes de finances publiques sont mises en œuvre et la passation des marchés est améliorée	PNUD, ONUDI, BM, FMI	Présidence de la République, Primature, MEF, Patronat, Secteur Privé
	Produit 3.2.5. Le niveau d'exécution des programmes et projets de développement soutenus au niveau central et local par le SNU est amélioré	SNU	Primature, Collectivités locales, Ministères techniques
	Produit 3.2.6. Une Charte du Partenariat Public-Privé est élaborée, validée et mise en œuvre par les partenaires concernés	BM, FMI, PNUD, ONUDI	Primature, Ministère du Commerce, MIA, Patronat

	Produit 3.2.7. Des modes d'organisation et de représentation du secteur productif « informel » sont promus et reconnus, et l'appui à ce secteur renforcé	BIT, ONUDI, FAO	Primature, Ministère du Commerce, MIA
	Produit 3.2.8. La gestion de l'APD est mieux assurée, coordonnée et suivie conformément au plan d'action de Paris	BM, FMI, PNUD, ONUDI, UNIFEM,	Primature, MPDD, MEF
Effet programme 3.3. Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes	Produit 3.3.1. La législation nationale est harmonisée par rapport aux instruments et standards internationaux relatifs aux droits humains et au genre	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA	Primature, MFFDS, Ministère de la Justice, Assemblée Nationale, Centre de Formation Judiciaire, Bilatéraux, U.E.
	Produit 3.3.2. Le renforcement du cadre juridique et l'application des mesures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre effective des conventions et instruments juridiques relatifs aux droits humains, au genre et au développement durable	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, FENU	IDEM
	Produit 3.3.3. Les cadres de résultats stratégiques des programmes et projets sont mis à jour selon l'approche genre, droits humains et développement durable	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, BIT, FENU	IDEM
	Produit 3.3.4. Des programmes de renforcement de capacités en approche genre, droits humains et développement durable sont élaborés et mis en œuvre par les institutions publiques et leurs partenaires du secteur privé et de la société civile	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, BIT	IDEM
	Produit 3.3.5. Des programmes d'éducation, de mobilisation sociale, de communication et de plaidoyer contribuent à accélérer l'abandon des pratiques néfastes dont notamment l'excision et le mariage précoce	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, OMS	IDEM
	Produit 3.3.6. La programmation et la budgétisation au niveau des institutions publiques sont effectuées selon l'approche droits humains et genre	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, FENU	IDEM
	Effet programme 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement	Produit 3.4.1. L'assistantat parlementaire mis en place et capable d'apporter une assistance technique appropriée	PNUD
Produit 3.4.2. Les programmes de formation des députés dans l'élaboration et l'interprétation des textes législatifs et à l'approche droits humains et genre réalisés		PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA	IDEM
Produit 3.4.3. Accès à la justice amélioré pour les pauvres et les groupes vulnérables		PNUD, ONUDC	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Ministère de la Justice, Collectivités locales
Produit 3.4.4. L'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ) est rendue plus fonctionnelle		PNUD	Ministère de la Justice
Produit 3.4.5. Des programmes de formation des magistrats, auxiliaires de justice, policiers, personnels des forces de sécurité et travailleurs sociaux en approche genre et droits de l'homme réalisés		PNUD, UNICEF, UNESCO	Ministère de la Justice, MFFDS
Produit 3.4.6. La Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion opérationnelle		PNUD, ONUDC	Présidence de la République, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

<p>Effet programme 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local</p>	<p>Produit 3.5.1. La planification locale est effectuée de manière participative selon une approche droits humains par toutes les collectivités locales dans les zones d'intervention (PLD, PIC, PIL, PRDI, POPE)</p>	<p>PNUD, FENU, UNIFEM, FENU, BM, PAM, UNFPA, UNESCO, UNICEF</p>	<p>Primature, Ministère Délégué au Développement Local, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, SBFD</p>
	<p>Produit 3.5.2. Les capacités de programmation, de coordination, de suivi et d'évaluation des collectivités locales, des services décentralisés et de la société civile sont renforcées dans les zones de concentration du SNU</p>	<p>PNUD, FENU, UNICEF, UNIFEM, UNFPA, BM, UNESCO, PAM</p>	<p>IDEM Projet du Millénaire</p>
	<p>Produit 3.5.3. Le cadre institutionnel et des mécanismes opérationnels de mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation sont mis en place</p>	<p>PNUD, FENU, BM, UNESCO, UNFPA, FENU, PAM</p>	<p>IDEM</p>
	<p>Produit 3.5.4. Les femmes, les adolescents, les enfants ainsi que les organisations communautaires de base participent aux processus de décision et de formulation des politiques et programmes et le volontariat local (OCB, GPF, ASC, ...) est promu et soutenu pour l'implication des communautés dans la gouvernance locale</p>	<p>PNUD, PVNU, UNICEF, PAM</p>	<p>Primature, Japon, France, USAID</p>
	<p>Produit 3.5.5. Les collectivités locales sont capables d'exercer leur compétences pour l'enregistrement universel à l'état civil.</p>	<p>PNUD, UNFPA, UNICEF, BM, UNESCO, FENU</p>	<p>Primature, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, MFFDS</p>
	<p>Produit 3.5.6. Un plan de renforcement des capacités des élus locaux, du personnel d'appui et autres acteurs locaux est élaboré et mis en œuvre dans les zones de concentration du SNU</p>	<p>PNUD, UNESCO UNFPA, PAM FENU, UNICEF</p>	<p>IDEM, Projet du Millénaire</p>
<p>Effet programme 3.6. Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées</p>	<p>Produit 3.6.1. Une stratégie nationale de prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies, est élaborée et mise en œuvre en prenant en compte tout particulièrement les femmes et les enfants avec un volet de renforcement des collectivités locales et des organisations communautaires</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PAM, PNUD, PVNU, UNHCR</p>	<p>Présidence de la République, Primature, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales</p>
	<p>Produit 3.6.2. Le système d'alerte précoce est amélioré à tous les niveaux et permet une prise de décision rapide en cas de crise, catastrophes naturelles et épidémies</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, PAM, PVNU</p>	<p>Présidence de la République, Primature, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Direction Météo, U.E.</p>
	<p>Produit 3.6.3. Un cadre de concertation et de coordination des partenaires au développement (SNU et bilatéraux) est mis en place au niveau national pour une meilleure prévention et gestion des crises, catastrophes naturelles et épidémies</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO, PAM, PVNU, UNHCR</p>	<p>Présidence de la République, Primature, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Société Civile, Collectivités locales, U.E.</p>
	<p>Produit 3.6.4. Afin de renforcer la paix et la sécurité ainsi que pour soutenir la reconstruction économique de la région naturelle, le programme de lutte anti-mines en Casamance est élaboré et mis en œuvre conformément à la Convention d'Ottawa</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO</p>	<p>Présidence de la République, Primature, Société Civile, Collectivités locales, ANRAC, U.E., Canada, France, Espagne, Japon, Suède, HIF</p>
<p>Allocation prévisionnelle en % par axe stratégique de coopération de l'UNDAF 2007-2011 : 17%</p>			

Annexe II : Indicateurs des effets programmes du SNU

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION :

1) Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable

EFFET UNDAF 1 : La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU

Effets - Programmes	Indicateurs	Situation de référence ⁸	Cible	Sources de vérification
Effet programme 1.1. Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement	- Taux d'investissement	23,5% (2006)	> 25%	DSRP
	- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la prime de mise à niveau	10	80	Programme national de mise à niveau
	- Nombre de producteurs formés dans la gestion intégrée de la production et des déprédateurs	ND	6100	Enquêtes agricoles 2007-2010
	- Part du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche) dans le PIB	14,6%	A déterminer	Situation économique et financière en 2005 et perspectives 2006/MEF
Effet programme 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU	- Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (seuil en dessous de 392 CFA/jour, par adulte)	Individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 57,1% (65,2% en milieu rural et 50,1% en milieu urbain) (2002)	< 42 en 2011	DSRP, Rapport suivi du DRSP/OMD/ESAM
	- Part des 20% les plus pauvres de la population dans les dépenses nationales	8,1% (2002)	> 8,1%	ESAM
Effet programme 1.3. La création d'emplois, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics	- Taux de chômage des 15-24/ 25-34 ans par sexe	Taux de chômage : 15% in 2006	<10%	ESAM II
	- Proportion de personnes exclues des mécanismes formels de protection sociale	ND	A déterminer	DSRP
	- Nombre de femmes ayant bénéficié d'appui pour la création d'AGR	ND	A déterminer	DSRP
Effet programme 1.4. Dans les zones de concentration du SNU, la protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation est renforcée	- Proportion des enfants de 5-14 ans qui travaillent	33%	<15%	DSRP/MICS
	- % de femmes 15-49 ans qui se déclarent excisées	28% (2005)	< 20%	EDS

⁸ Tous les chiffres des situations de référence concernent la moyenne nationale et devront être revus en fonction des zones d'interventions du SNU.

Effet programme 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition des populations pauvres et des groupes vulnérables dans les zones de concentration du SNU	- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	23% (2003)	<23%	Situation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture de la FAO, DSRP, EDS/MICS/ Rapport de suivi des OMD EDS
	- Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	17,4% (2005)	<13%	
	- % des femmes ayant une anémie modérée sous forme de carence en fer	19,9% (2005)	<15%	
Effet programme 1.6. La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles	- Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)	A déterminer	A déterminer	Centre du Suivi Ecologique (CSE)
	- Proportion de zones forestières dans l'ensemble du territoire	A déterminer	A déterminer	Centre du Suivi Ecologique (CSE)
	- Ratio de couverture végétale	1,83 (2003)	>1,83	DSRP Centre du Suivi Ecologique (CSE)

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION :**2) Services Sociaux de Base**

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Effets - Programmes	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification
Effet programme 2.1. L'accès aux services de santé de qualité est assuré dans les zones de concentration du SNU, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes, en visant de manière prioritaire la réduction d'un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	- Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans ⁹	121 pour 1000 (2005)	80 pour 1000	EDS
	- Taux de mortalité maternelle (nombre de décès sur 100.000 naissances vivantes)	434 pour 100 000 NV (2005)	250 pour 100 000 NV	EDS
Effet programme 2.2. Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé	- Pourcentage des Postes de santé pratiquant la PCIME	A déterminer	Au moins 75%	CSRP
	- Pourcentage des Centres de santé et postes de santé dont les comités de gestion sont fonctionnels	A déterminer	Au moins 30%	CSRP
	- Taux d'utilisation de la contraception moderne chez les femmes 15-49 ans en union	10,3%	Au moins 20%	EDS
Effet programme 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)	- Taux de prévalence du VIH parmi les femmes (15-49 ans)	0,9% (2005)	< 3%	EDS
	- Taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	A déterminer avec le PNLP	A déterminer	PNLP/EDS
	- Taux de prévalence du paludisme chez les femmes enceintes	A déterminer	A déterminer	PNLP/EDS
Effet programme 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire (OMD 2 et 3) dans les zones de concentration du SNU	- Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire ⁹	69,3%(2004)	100 %	Annuaire statistique Ministère de l'Education
	- Taux d'achèvement du cycle primaire	52 % (2005)	85 %	Annuaire statistique Ministère de l'Education
	- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,95 % (2005)	1	Annuaire statistique Ministère de l'Education
Effet programme 2.5. Dans les zones de concentration du SNU le taux d'accès à l'eau potable aura atteint 80%, la situation de l'hygiène sera significativement améliorée et l'accès à un système d'assainissement adéquat aura doublé par rapport à 2005 (OMD 7)	- Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	64% en milieu rural et 85 % en milieu urbain (2004)	75% en milieu rural et 95 % en milieu urbain	Rapport PEPAM
	- Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	17 % en milieu rural et 57 % en milieu urbain (2004)	40% en milieu rural et 67% en milieu urbain	Rapport PEPAM

⁹ Les indicateurs qui figurent dans le tableau sont des indicateurs nationaux. Les valeurs de la situation de référence et des cibles seront adaptées en fonction des zones d'intervention.

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION :
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement

Effets - Programmes	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification
Effet programme 3.1. Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcées	- Degré d'harmonisation du pilotage des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et du développement durable	Des efforts sont actuellement en cours mais restent insuffisants	Forte harmonisation des cadres DSRP/OMD/UNDAF	DSRP/OMD/UNDAF
	- Degré de fonctionnalité du réseau de suivi/évaluation	Des efforts sont actuellement en cours mais restent insuffisants	Coordination provisoire du réseau et implication directe du réseau dans le suivi des cadres de référence DSRP/OMD/UNDAF	DSRP/OMD/UNDAF
Effet programme 3.2. Un environnement plus propice au développement axé sur le partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile ainsi que sur une gestion rationnelle et efficiente des finances publiques et de l'aide au développement	- Degré d'implication du secteur privé et de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des politiques et programmes	Faible	Forte	DSRP/CSRP
	- Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics	ND	A déterminer	DSRP/CRSP
	- Taux de décaissement des ressources de l'APD	37,3% (2005)	85%	DSRP/CSRP
Effet programme 3.3. Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes	- Nombre de Ministères ayant un budget programme	4 Ministères	X Ministères clés	CSRP
	- Nombre de Ministères dont le budget est sensible au genre	4 Ministères	X Ministères clés	CSRP

Effet programme 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'assistants parlementaires recrutés et mis à la disposition de l'Assemblée Nationale - Rapidité dans le traitement des décisions de justice - Office de lutte contre la corruption fonctionnelle 	ND Faible Non	A déterminer Rapide Opérationnelle	
Effet programme 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption par les collectivités locales de la budgétisation sensible au genre - Part relative aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD et FECL) en pourcentage du Budget de l'Etat hors dette - Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales - Taux d'enregistrement à la naissance des enfants de moins de 5 ans à l'état civil 	50% en milieu urbain et rural 2% (2003) 30% 78% (2004)	80% > 3% > 35% > 90%	Lettre de politique de développement rural PNDL, CNDL DSRP DSRP EDS/MICS
Effet programme 3.6. Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Projets et collectivités locales concernées par la décentralisation du BCI - % des élus locaux alphabétisés en langues nationales - % des élus locaux formés en gestion de conflit et de catastrophe - Système d'alerte précoce 	ND ND ND Pas mis en place	A déterminer 100% 100% Mise en place et fonctionnelle	CSRP PNDL Rapports d'activités des CL

NB : Les indicateurs qui figurent dans le tableau sont des indicateurs nationaux. Les valeurs de la situation de référence et des cibles seront adaptées en fonction des zones d'intervention

Annexe III : Les effets des programmes du SNU et les Droits Humains

Effets des programmes du SNU	Droits Humains
EP 1.1. Capacités productives nationales améliorées	Droit au développement
E.P 1.2. Augmentation des revenus des groupes vulnérables	Droit à un revenu
EP 1.3. Création d'emploi et extension de la protection sociale	Droit à l'emploi ; Droit à la protection sociale
EP 1.4. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition	Droit à l'alimentation et à la nutrition
EP 1.5. Protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation	Droit à la protection physique et morale ; Droit à la liberté d'expression ; Droit à la santé ; Droit à l'éducation ; Droit à la protection sociale ; Droit à l'alimentation et à la nutrition
EP 1.6. Durabilité des moyens d'existence et protection de l'environnement	Droit à un environnement sain et durable
EP 2.1. Meilleur accès aux services de santé de qualité	Droit à la santé
EP 2.2. Renforcement des capacités des femmes et des communautés pour l'accès aux services de santé	Droit à l'égalité entre les sexes ; Droit à la santé
EP 2.3. Prévention et prise en charge du VIH/SIDA et des endémies locales	Droit à la santé ; Droit des PVVIH à la non discrimination
EP 2.4. Meilleur accès à une éducation de base de qualité	Droit à l'éducation
EP 2.5. Meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement	Droit à l'eau potable ; Droit à un système d'assainissement
EP 3.1. Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD)	Droit au développement
EP 3.2. Un environnement institutionnel plus propice au développement	Droit au développement
EP 3.3. Application effective des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes	Droit à l'application des droits humains ; Droit à l'égalité entre les sexes ; Droit à un environnement sain et durable
EP 3.4. Renforcement des capacités des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption	Droits civils et politiques ; Droit à la justice ; Droit au développement
EP 3.5. Renforcement des acteurs locaux de la décentralisation et de la gestion du développement local	Droits civils et politiques ; Droit au développement ; Droit à l'état civil
EP 3.6. Prévention et gestion des crises, catastrophes naturelles et épidémies	Droit à la vie ; Droit à la protection civile ; Droit à la santé

Annexe IV : Le calendrier de Suivi-Evaluation

	Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Activités de suivi évaluation de l'Equipe-pays	Etudes/enquêtes				MICS IV /EDS V	
	Systèmes de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Etude de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Etude de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Cartographie de la vulnérabilité
	Evaluation		- Evaluation finale du PNDS		- Evaluation finale UNDAF - Evaluation finale du PDIS - Evaluation finale DSRP	- Evaluation finale plan stratégique VIH/Sida,
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue à mi-parcours UNDAF et/ou des programmes pays - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue finale UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA)



Jalons de l'évaluation de UNDAF			<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration plan de travail pour l'évaluation de l'UNDAF - Elaboration des TDR de l'évaluation UNDAF - Constitution short liste de consultants nationaux et internationaux - Assemblage de toute la documentation nécessaire pour l'évaluation de UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des consultants - Réalisation de l'évaluation UNDAF 	
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la gestion axée sur le résultats et droits humains/Genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités évaluatives 			
Utilisation des informations	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport état d'avancement DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport état d'avancement DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport état d'avancement DSRP - Mise à jour CCA - Préparation de l'évaluation UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport état d'avancement DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport état d'avancement DSRP
Activités des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation et analyse ESAM III 				RGPH 4

Annexe V : Liste des participants à l'atelier national de validation de l'UNDAF 2007-2011

Dakar - Hôtel Savana, Vendredi 19 mai 2006

Nom	Fonction
Aboubacry D. Lom	Directeur de la Planification nationale au Ministère du Plan et du Développement Durable
Alpha Ousmane	Economiste, DE /MFPTEOP
Aonon Aimé	Chargé de programme, PNUD
Ba Ibrahima	Expert national principal
Ba Ousmane	Expert, PAREP
Badiane Cheikh	Administrateur, BIT
Bakary Djiba	Chef Division ANSD
Bara Fall Sidy	Chargé de programme
Barro Lacina	Chargé de programme, PNUD
Benderouche Abder	Conseiller technique, Ministère de l'Elevage
Bula-Escobar Omar	Représentant Résident du PAM
Cisse Aboubakar	Chargé de programme, UNFPA
Cisse Waly	Juriste, DPDE/MFFDS
Coly Malang	Chargé de programme, OMS
Coulibaly Yaya Mareme Tall	Suivi Qualitatif, CSLP/MEF
Dia Thiam Haoua	Présidente du COSEF
Diagne Amadou Lamine	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Diao Maisa	Chef de la Division Planification, Ministère de la Jeunesse
Diatta Edouard	Chargé de programme
Diatta Napama Odile	Directrice adjointe, DPDE/MFFDS
Diawara Fassory	Secrétaire Exécutif National du COLUPAS
Diop Mactar	Administrateur Civil, MFFDS
Diop Mbaye	Urbaniste, DUA/MUAT
Donubary Mamadou	Comité de Suivi, Centrale Syndicale
Fall Cheikh	Représentant Résident Assistant, UNFPA

Gadio Coumba	Conseillère, PNUD/SURF
Gentile Jean-Noël	Représentant Résident Adjoint du PAM
Grégoire Luc Joël	Economiste Principal du PNUD
Guèye Moustapha	Technicien supérieur, DAHU/MPHP/AHU
Haidara Dramane	Directeur Adjoint du BIT
Hopwood Ian	Représentant Résident d'UNICEF
Kacou Albéric	Coordonnateur Résident du SNU et Représentant Résident du PNUD
Kane Mamadou	Chargé d'appui, Pays du FIDA
Kasse El Hadj	DG/DR, L'Espace
Lare-Lantone Kango	Conseiller du PNUD/SURF
Lo Abdire Karim	Expert, PNBG
Malick Cissé Hadji	Chef Division Coopération et Appui institutionnel de la DADL Primature / Ministère délégué au Développement Local
Mazzitelli Antonio	Représentant Régional de l'ONU DC
Mballo Moussa	SP/APR/UAEL
Mbaye Modou	CT / MAHRSA
Mboup Babacar	Point focal OMD/DSRP, Ministère de l'Education
Ndaw Boubacar	Expert national, PNBG
Ndiaye Aminata	Responsable Renforcement des Capacités, PLCP
Ndiaye Ibrahima	Conseiller en organisation
Ndiaye Babacar	Chargé de programme, ONU DC
Ndiaye Youssoupha	Représentant du Ministère des Affaires Etrangères
Ndiemé Paye	Conseiller en planification
Ndieye Fall Marie	Consultante, UNESCO/BREDA
Niang Ibrahima	Représentant du Ministère de l'Elevage
Ouattara Amadou	Représentant Résident de la FAO
Parums Mahoua	OIC, UNHCR
Pierre Nicolas	Assistant au Coordonnateur Résident du SNU
Reuter Luc	Consultant, Coordination des Nations Unies au Sénégal
Sarr Marie Thérèse	Ministre des PME/PMI et de la Microfinance
Seck Boubacar	Directeur Exécutif du CONGAD
Seck Louis	Chef de Division, DE/MEM
Sidibé Mamadou	Ministre du Plan et du Développement Durable
Thiam Gnylane	Chargée de programme, PNUD
Thioune Lamine	Directeur de l'Energie
Tine Alioune	SG RADDAA
Touré Aissatou	Assistante Chargée de programme, UNESCO/BREDA
Touré Alioune	Conseiller technique, Ministère de l'Elevage
Touré Laba	Assistant au Représentant Résident du PNUD
Wade Arame Barar Mbodj	Réseau africain pour la promotion de la femme travailleuse



Systeme des Nations Unies
au S n gal

Bureau du Coordonnateur R sident
Immeuble Fayçal - 19, rue Parchappe
BP : 154 - Dakar - S n gal



Système des Nations Unies
au Sénégal

Bureau du Coordonnateur Résident
Immeuble Fayçal - 19, rue Parchappe
BP : 154 - Dakar - Sénégal